

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité – Travail - Progrès

CABINET DU PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT EXECUTIF DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET DE SECURITE DANS LES
ZONES SAHELO - SAHARIENNES DU NIGER
SDS SAHEL - NIGER



Tél.: 20 75 23 04 - Fax : 20 35 21 96 - email: sds_sahelniger@ymail.com - site web: www.sdssahelniger.ne

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET DE SECURITE DANS LES ZONES SAHELO – SAHARIENNES DU NIGER

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
RESUME EXECUTIF.....	6
Chapitre 1	18
CONTEXTE GENERAL DU NIGER.....	18
1.1. Géographie : une situation d'enclavement et d'austérité	18
1.2. Population : une démographie contraignante.....	19
1.3. Economie : entre volatilité et espoir.....	20
1.4. Contexte socio – économique : insécurité alimentaire et pauvreté chronique	21
1.5. Contexte administratif, politique et institutionnel : consolidation et valeurs à restaurer.....	22
Chapitre 2.....	24
PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT ET DE SECURITE DANS LES ZONES SAHELO – SAHARIENNES DU NIGER	24
2.1. Bref synopsis des zones ciblées	24
2.2. Etat de la Problématique : enjeux, défis et contraintes	25
2.2.1. Une problématique fondée sur des contingences agro – climatiques et écologiques.....	25
2.2.2. Une situation d'insécurité complexe avec des grands enjeux.....	26
Conclusion.....	33
Chapitre 3.....	34
CADRE STRATEGIQUE.....	34
3.1. Objectifs de la Stratégie	34
3.1.1. Objectif général.....	34
3.1.2. Objectifs spécifiques	34
3.2. Axes Majeurs	34
3.2.1. Axe stratégique 1 : Le renforcement de la sécurité des biens et des personnes	35
3.2.2. Axe stratégique 2 : la création et le renforcement de l'accès des populations aux opportunités économiques	41
3.2.3. Axe stratégique 3 : l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base	45
3.2.4. Axe stratégique 4 : le renforcement de la gouvernance communautaire et au niveau des collectivités territoriales	48

3.2.5.	Axe stratégique 5 : l'insertion socio – économique des rapatriés forcés	53
3.3.	Risques	55
3.3.1.	Nature des risques.....	55
3.3.2.	Analyse des risques et prise en charge	55
3.3.3.	Principales hypothèses.....	56
Chapitre 4.....	57
MISE EN OEUVRE	57
4.1.	Principes de la mise en œuvre	57
4.2.	Ancrage institutionnel de la stratégie	57
4.3.	Dispositif de Pilotage de la Stratégie.....	58
4.4.	Dispositif de coordination de la mise en œuvre de la stratégie	59
4.5.	Dispositif de financement de la stratégie.....	60
4.5.1.	Nature du dispositif	60
4.5.2.	Fonctionnement du dispositif	61
4.6.	Cadre de suivi et évaluation	61
4.6.1.	Rôle et objectifs du suivi et évaluation de la stratégie	61
4.6.2.	Nature des informations du suivi et évaluation	62
4.6.3.	Quelques considérations utiles pour la mise en œuvre du système de suivi et évaluation.....	63
Chapitre 5.....	66
BUDGET.....	66
5.1. Coût de la mise en œuvre de la stratégie	66
ORGANIGRAMME.....	68
CONCLUSION GENERALE	69

SIGLES ET ABREVIATIONS

3N :	Les Nigériens Nourrissent les Nigériens (Initiative)
AEP :	Adduction d'Eau Potable
AHA :	Aménagements Hydro-Agricoles
ANFICT :	Agence Nigérienne pour le Financement des Investissements dans les Collectivités Territoriales
AQMI :	Al-Qaeda au Maghreb Islamique
BAC :	Brigade Anti - Criminelle
BC :	Banque Céréalière
BMCF :	Brigades Mobiles de Contrôle des Frontières
BRI :	Brigade de Recherche et d'Investigation
CCC :	Communication pour un Changement de Comportement
CMCF :	Compagnie Mobile de Contrôle des Frontières
CMP :	Comité Multi – Sectoriel de Pilotage
CNS :	Compagnie Nationale de Sécurité
DGPN :	Direction Générale de la Police Nationale
DPG :	Déclaration de Politique Générale
ENBC :	l'Enquête Nationale sur le Budget Consommation
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation
GPS :	Global Positioning System
HCRP :	Haut-commissariat à la Restauration de la Paix
INS :	Institut National de la Statistique
MISP :	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
OCB :	Organisation Communautaire de Base
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisation Non - Gouvernemental
PDC :	plans de développement communal
PDDE :	Plan Décennal pour le Développement de l'Education
PDS :	Plan de Développement Sanitaire
PME :	Petite et Moyenne Entreprise
PSEF :	Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation

PTA :	Plan de Travail Annuel
QUIBB :	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être
RTA :	Route Tahoua – Arlit (village situé à quelques km d'Arli)
SDR :	Stratégie de Développement Rural
SDRP :	Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté
TIC :	Technologie de l'Information et de la Communication
TV :	Télévision
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

RESUME EXECUTIF

L'initiative du Gouvernement du Niger de mettre en œuvre une stratégie pour la sécurité et le développement des zones Sahélo - Sahariennes, est une traduction concrète des engagements du Président de la République contenus dans le Programme de la **RENAISSANCE** et opérationnalisés par la **Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre**. Elle est partie intégrante du Plan de Développement Economique et Social (**PDES 2012-2015**) et de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (**SDDCI Niger 2035**). Elle vise essentiellement à impulser une nouvelle dynamique plus forte de développement économique social et culturel des zones Sahariennes et Sahélo – Sahariennes du Niger. Ces zones sont confrontées à une problématique spécifique de développement largement influencée par les conditions délétères de sécurité qui y prévalent. Il convient également de rappeler que les zones concernées par la présente stratégie sont constituées des zones désertiques et semi – désertiques. Elles touchent prioritairement six (6) des huit (8) régions du Niger : Tillabéry, Tahoua, Agades, Maradi, Zinder et Diffa sur une position Nord – Est du pays. Cependant, il convient de noter que la problématique de sécurité est, de manière générale, un défi majeur pour le développement socio – économique de l'ensemble du Niger et concernera tout le pays.

La SDS Sahel-Niger a été conçue sur la base d'une analyse participative profonde et réaliste de la problématique spécifique relative aux conditions de sécurité et au développement des Zones Sahélo - Sahariennes du Niger. Aussi, au regard des défis et enjeux majeurs qu'elle entend prendre en charge à tous les niveaux (local, national et international), cette initiative du Gouvernement du Niger a vocation à être intégrée dans le cadre d'une contribution au développement d'une synergie régionale et à la convergence des efforts ciblant la sécurité et le bien – être individuel et collectif des populations qui vivent sur l'ensemble des pays de la bande sahélo – saharienne.

I. Zones concernées par la Stratégie

Les zones concernées par la SDS SAHEL-NIGER sont situées principalement dans les parties sahariennes et sahélo – sahariennes. Il s'agit des zones essentiellement à vocation pastorale qui se situent sur une position Nord – Est du Niger : Nord Tillabéry; Nord Tahoua; Nord Maradi; Nord Zinder; la région d'Agades et la région de Diffa. Cependant, compte – tenu de l'envergure des problèmes qui se posent et de leur inter relations, la présente stratégie concernera l'ensemble du pays en prenant en compte les spécificités régionales.

Véritables réservoirs de ressources minières et minérales, les zones sahélo – sahariennes, sont également un espace vital pour le développement de l'élevage : seconde source de l'économie nationale après l'agriculture. Cependant, elles sont confrontées avec acuité à un contexte de pauvreté

endémique, un environnement physique et écologique austère, une grande vulnérabilité aux aléas climatiques, une insécurité alimentaire chronique ; une situation de chômage quasi – généralisé des jeunes, un climat de sécurité en déliquescence. Cette situation est davantage aggravée depuis plusieurs mois par le retour massif dans des conditions difficiles de plusieurs milliers de nigériens et d'autres ressortissants des pays voisins et de la sous région : Libye, Nigéria, Mali, Algérie et Côte d'Ivoire.

Face à toutes ces contingences d'origine naturelle ou humaine, la SDS SAHEL-NIGER apparaît comme une expression encore plus forte de la volonté politique du Gouvernement d'apporter des réponses appropriées à la problématique multi-dimensionnelle du développement socio – économique et culturel de ces zones spécifiques et à l'amélioration des conditions de bien – être des populations qui y vivent.

II. Cadre stratégique

a. Objectif de la SDS SAHEL-NIGER

L'objectif général de la SDS Sahel-Niger est de contribuer au développement économique et social au Niger en général et des zones sahariennes et sahélo-sahariennes en particulier, en créant les conditions durables de paix, de sécurité et de développement.

b. Les axes d'intervention de la SDS SAHEL-NIGER

Pour assurer la cohérence avec le diagnostic établi et répondre à cet objectif, cinq (5) axes d'intervention seront considérés à savoir:

- i) le renforcement de la sécurité des biens et des personnes ;
- ii) la création et le renforcement de l'accès des populations aux opportunités économiques;
- iii) l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base ;
- iv) le renforcement de la gouvernance locale et communautaire ;
- v) l'insertion des rapatriés forcés de Libye, du Nigéria, de la Côte d'Ivoire et d'Algérie.

Le contenu programmatique de ces axes d'intervention se présente ainsi qu'il suit :

i. la sécurité des biens et des personnes

Cet axe d'intervention est orienté vers la prise en charge des questions de sécurité aussi bien au niveau des frontières pays qu'en milieux urbain et rural. Les actions qui seront conduites concernent :

- 1) **L'amélioration de la sécurité des frontières** qui visera i) le renforcement des infrastructures de la police des frontières ; ii) le renforcement des capacités

logistiques et opérationnelles de la Police Nationale ; iii) le renforcement des capacités opérationnelles des unités frontalières des Forces Armées Nationales (FAN) et de la Gendarmerie. Plus spécifiquement ces initiatives seront mises en œuvre à travers les principales initiatives suivantes : la création de brigades mobiles des frontières ; la création de postes frontaliers ; le renforcement des patrouilles mixtes périodiques inter- Etats ; le renforcement des capacités logistiques (matériel roulant, matériel de communication et de transmission, matériel de surveillance de pointe) ; le recrutement et la formation du personnel ; la création d'une base de données d'informations ; la dynamisation de la Commission Nationale des frontières ; le renforcement de la coopération judiciaire internationale ; le renforcement de la coopération policière internationale ; le renforcement des capacités opérationnelles des unités et services de lutte anti – terroriste et de lutte contre la criminalité.

- 2) **Le renforcement des capacités opérationnelles des forces de sécurité et du pôle judiciaire:** sous cette dimension la stratégie est articulée autour des points suivants : i) le renforcement des infrastructures de la Police Nationale et de la Garde Nationale ; le renforcement des capacités opérationnelles de la police, de la Garde Nationale, des renseignements généraux et des services de transmission, de la Police Secours et des Unités des Sapeurs – pompiers ; ii) le renforcement des capacités de l'agence chargée de l'assistance juridique et judiciaire ; iii) le renforcement des capacités des services judiciaires en matière de lutte contre le trafic illicite, la criminalité organisée et le terrorisme ; iv) le renforcement des capacités de l'appareil judiciaire ; v) la prise en charge des victimes (civils et FDS) et ex combattants des anciens mouvements de la rébellion armée. Il s'agit ainsi de mettre en œuvre les principales actions suivantes qui seront opérationnalisées à travers : la création de nouveaux commissariats ; la création de postes de police de proximité ; la création de compagnies de sécurité ; le renforcement des capacités des unités de la police et de la garde nationale ; le recrutement et la formation du personnel ; l'équipement en matériel spécifique de maintien de l'ordre, de lutte anti – terroriste et de protection civile ; la création d'unité de la Garde Nationale (Pelotons, Escadron, Groupement, Compagnie) ; le renforcement des capacités opérationnelles des services de renseignements généraux et des services de transmission ; l'accélération de l'opérationnalité du laboratoire de police technique et scientifique ; l'équipement des unités et services en matériel informatique ; l'équipement en matériel spécifique en matière de protection civile ; le renforcement des capacités de l'agence chargée de l'assistance juridique et judiciaire et le renforcement des capacités de l'appareil judiciaire.

ii. **L'amélioration de l'accès aux opportunités économiques par les populations**

- 1) **Le renforcement des capacités de production et de commercialisation des produits d'élevage à travers :** i) l'accroissement et la diversification des productions animales ; ii) le renforcement des capacités des éleveurs et des

agents d'élevage ; iii) l'amélioration de la santé et l'Alimentation animale ; iv) la création et l'équipement des infrastructures pastorales ; v) l'identification et la sécurisation des zones de productions pastorales ; vi) la restauration et l'ensemencement des parcours pastoraux ; vii) le développement de l'hydraulique pastorale.

- 2) **L'accroissement, la diversification et la valorisation des productions agricoles** à travers : i) la réalisation et la réhabilitation des aménagements hydro – agricoles particulièrement dans la plaine de l'Ihrazer (Agadez), dans les oasis et le long de la *Komadougou* (Diffa) ; ii) la réalisation des ouvrages de collecte et de stockage d'eau ; iii) la promotion et le développement de la petite irrigation ; iv) la promotion des exploitations privées modernes en faveur des jeunes et des femmes ; v) l'amélioration de l'accès aux intrants ; vi) la valorisation des produits agricoles et la promotion des filières porteuses ; vii) le développement de la phonéciculture viii) le renforcement des capacités techniques à tous les niveaux de la chaîne de production ; viii) la promotion de l'accès aux périmètres irrigués aux intrants par les femmes ; ix) la protection des sites de cultures.
- 3) **La préservation et la gestion durable des ressources naturelles.**
 Cette stratégie concerne : i) la restauration et la protection des bases productives ; ii) la conservation de la biodiversité et la valorisation de la faune ; iii) la valorisation des produits forestiers halieutiques et apicoles ; iv) la sécurisation et la gestion durable des ressources agro-sylvo-pastorales, des plans d'eau et périmètres aménagés ; v) l'amélioration de la gouvernance environnementale ; vi) la vulgarisation du gaz butane dans les ménages ruraux et nomades.
- 4) **Le développement et la promotion du tourisme et de l'artisanat** à travers les initiatives centrées sur : i) le développement, la diversification et la promotion de l'offre touristique nationale ; ii) la réalisation et la réhabilitation des unités hôtelières et touristiques ; iii) l'aménagement, la valorisation et l'exploitation de nouveaux sites touristiques et de concessions forestières ; iv) l'amélioration des performances techniques des acteurs du tourisme et de l'artisanat ; v) La construction, l'équipement et la promotion des Centres et Villages artisanaux ainsi que la formation des artisans de ces centres; vi) la mise en œuvre du programme de développement de la micro et petite entreprise artisanales ; vii) le soutien à l'approvisionnement et la commercialisation des produits sur les marchés extérieurs.
- 5) **Le désenclavement des zones de production.** Les stratégies qui seront mises en œuvre participeront au désenclavement des zones de production. Il s'agit de faciliter le ralliement des centres secondaires aux pôles économiques. Les principales stratégies incluent : i) les travaux de traitement des points critiques et de réhabilitation des pistes dégradées ; ii) la réalisation de nouvelles pistes rurales ; iii) l'aménagement de routes en terre ; iv) la réhabilitation de routes ; iv) l'aménagement et le bitumage de tronçons ; v) la promotion et le

renforcement des capacités logistiques appropriées pour le transport de personnes et des animaux ; vi) le développement des capacités d'entretien du matériel roulant et d'approvisionnement en carburant à intervalle réguliers ; vii) le développement de l'aéroport d'Agadez.

- 6) La stratégie de désenclavement sera également conduite à travers **l'amélioration de la couverture et de l'accès aux technologies de la communication et de l'information**. A cet effet, les principales actions à mener sont : i) l'amélioration de l'accès et de l'accessibilité aux services des TIC ; ii) le développement des infrastructures, des applications et des contenus numériques.
- 7) **Le renforcement de l'exploitation à petites échelles des ressources minières et énergétiques**. Cela consiste en : i) la promotion de la création de petites et moyennes unités de production pour assurer une meilleure couverture des zones concernées en sources d'énergie ; ii) l'appui à la création de petites et moyennes unités de promotion de sources d'énergies domestiques accessibles et durables ; iii) l'appui à la maîtrise du circuit de commercialisation des produits issus de l'exploitation minière à petite échelle ; iv) l'opérationnalisation des unités pilotes d'extraction et de transformation des substances minières exploitées artisanalement.
- 8) **L'amélioration de l'accès aux opportunités d'emploi particulièrement pour les jeunes et les femmes**. Deux actions essentielles sont proposées à court terme à savoir : i) le développement des travaux à haute intensité de main d'œuvre qui vise à donner de l'emploi aux jeunes à travers des activités d'intérêt général et génératrices de revenus sous forme de *cash for work* et de *food for work* ; ii) l'appui au développement des initiatives socioéconomiques des jeunes et des femmes. Cette action vise à apporter des appuis techniques et financiers dans l'identification et la mise en œuvre des initiatives des jeunes et des femmes porteuses de projets viables de création de PME/PMI ;
- 9) **La promotion du sport et la culture** à travers l'initiation de rencontres périodiques pour la valorisation de notre patrimoine culturel et la détection de jeunes talents sportifs par la vulgarisation de la pratique sportive en zone nomade. Cela suppose l'institutionnalisation d'une rencontre périodique qui prendra cet aspect en compte.

iii. **L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base**

- 1) **L'amélioration de l'offre éducative à travers** : i) la construction et l'équipement des infrastructures scolaires ; ii) la réhabilitation et l'équipement des infrastructures scolaires ; iii) la construction des infrastructures socioculturelles ; le renforcement des capacités techniques et humaines ;
- 2) **Le renforcement des capacités de rétention des enfants dans le système scolaire. Dans cette perspective des initiatives suivantes seront entreprises** : i) la sensibilisation et la communication pour un changement de comportement ; ii) la création des cantines scolaires ; iii) la création des

écoles nomades ; iii) la construction et l'équipement d'infrastructures d'accueil ; iv) le renforcement des capacités en matière d'hygiène, d'assainissement et de santé scolaire ; v) l'électrification des écoles ; vi) la création des collèges, de lycées ruraux à internat, de centre de formation professionnelle et technique et des centres de formation en développement communautaire ; l'appui aux activités génératrices de revenus au profit des parents d'élèves démunis.

- 3) **L'amélioration de la qualité de l'éducation** à travers : i) l'amélioration de la qualification des enseignants ; ii) le renforcement de l'encadrement ; iii) la dotation des établissements en matériels et fournitures.
- 4) **L'accroissement de l'accès aux services et soins de qualité** centré sur : i) l'extension de la couverture sanitaire ; ii) l'adaptation de la formation initiale et continue ; iii) le renforcement de la logistique d'approvisionnement en médicaments et vaccins accessibles par les populations ; iv) le développement des technologies biologiques et scientifiques.
- 5) **L'intensification de la lutte contre les maladies faisant l'objet de surveillance intégrée** à travers : i) le renforcement des interventions existantes ; ii) la promotion des mesures d'hygiène et d'assainissement
- 6) **La promotion de l'accès de tous aux actes d'état civil** par le renforcement des capacités des services en charge de la question et la multiplication des centres d'Etat civil
- 7) **L'amélioration de la couverture des besoins en eau.** Cette stratégie concerne : i) la réalisation de nouveaux Points d'Eau Modernes (PEM) ; ii) la réhabilitation de PEM existants ; iii) le renforcement des systèmes d'AEP concédés à la Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) et l'intégration au périmètre concédé de nouveaux centres d'AEP ; iv) l'aménagement des mares en zone pastorale ; v) l'appui-conseil aux communes pour opérationnaliser le Service Public de l'Eau pour la gestion optimale des PEM ; vi) l'appui à la mise en œuvre du Plan d'Actions National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau ;
- 8) **L'amélioration de l'accès aux ouvrages d'assainissement** par : i) l'appui à l'autoréalisation de latrines familiales et ii) la construction d'ouvrages (latrines) publics.
- 9) **L'amélioration de la protection de la jeunesse** à travers : i) la réhabilitation et l'équipement des centres de promotion des jeunes ; ii) le développement des activités de sensibilisation et de formation fondées sur le « life skills » ; iii) la formation des jeunes à l'esprit d'entreprise et la création des projets.

iv. **L'amélioration de la gouvernance locale et communautaire**

Cette action vise à développer les capacités pour une meilleure responsabilisation des populations et une meilleure prise en charge de la gestion des affaires locales. Dans cette perspective, il est envisagé :

- 1) **Le renforcement des capacités des communes.** Il s'agit de : i) la réalisation d'un état des lieux des capacités des services déconcentrés de l'Etat ; ii) la réalisation d'un état des lieux de l'administration communale ; iii) l'organisation et l'appui au fonctionnement de l'administration communale ; iv) l'élaboration d'un programme spécial d'intégration des ex combattants.
- 2) **Le renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation, à travers:** i) le renforcement des capacités techniques des différents acteurs conformément aux besoins ; ii) l'appui conseil et l'encadrement des élus ; l'organisation de fora et de voyages d'études et échanges.
- 3) **L'appui au développement local à travers diverses initiatives :** i) la réalisation d'un recensement administratif dans les communes ; ii) l'appui à l'élaboration et /ou la réactualisation des PDC ; iii) le renforcement de la coopération décentralisée Nord /Sud et Sud/Sud; iv) le renforcement de l'inter – communalité ; v) la mobilisation des ressources de la diaspora en faveur du développement ; vi) l'évaluation des performances des communes ; vii) l'appui à l'opérationnalisation de l'ANIFICT ; viii) l'effectivité du transfert des compétences et des ressources aux communes; ix) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication sur le civisme fiscal et la citoyenneté responsable et la transparence dans la gestion ; x) le renforcement des capacités des acteurs de la société civile.
- 4) **Le développement de la synergie et du partenariat** à travers : i) la création et la dynamisation de cadres de concertation régionaux et locaux ; ii) la dynamisation de l'association régionale des municipalités ; iii) la dynamisation du Comité de Concertation sur la Décentralisation(CCD) ; iv) la généralisation des espaces de dialogue.
- 5) **Le renforcement des capacités de la chefferie traditionnelle et des autres leaders d'opinion :** i) l'appui à l'organisation et à la dynamisation des structures traditionnelles ; ii) la formation sur les rôles et responsabilités des chefs traditionnels et l'interrelation avec les autres acteurs iii) la formation civique des leaders ; iv) la formation et la sensibilisation sur la prévention et la gestion des conflits inter et intra – communautaires ; v) la mise en place et la gestion de système d'information civile à la base ; vi) la valorisation et la dynamisation du rôle d'officier d'état civil des chefs traditionnels ; vii) l'élaboration et la mise en place d'une stratégie de mobilisation de ressources.
- 6) **La mobilisation et la valorisation de la contribution de la jeunesse dans les actions de développement et le renforcement de l'estime des jeunes** à travers : i) l'appui aux organisations de jeunesse et au renforcement de leurs capacités ; ii) le renforcement du dispositif de participation des jeunes à

travers le CNJ et ses démembrements ; iii) la création, la réhabilitation et l'équipement des centres de promotion des jeunes dans chaque commune ; iv) l'appui au financement et à l'encadrement des jeunes porteurs de projets.

v. L'insertion socio – économique des rapatriés

Ceci relève des exigences d'une situation spécifique mais avec un positionnement transversal sur les autres axes de la SDS SAHEL-NIGER. Il s'agit d'assurer la prise en charge effective de ces cas humanitaires que constituent les rapatriés forcés en vue de créer un environnement favorable à leur réinsertion socio - économique durable et annihiler les risques sur l'aggravation de la situation sécuritaire dans les zones ciblées, et ce à travers :

- 1) **L'appui à l'installation des ménages dans leurs zones respectives** par : i) l'évaluation et l'identification des ménages rapatriés en situation difficile ; ii) l'appui à la création de logements décents au profit des rapatriés vulnérables; iii) l'appui à l'acquisition des terrains à usage d'habitation ; iv) l'appui à l'auto – construction des habitations par les ménages des rapatriés vulnérables.
- 2) **La promotion d'opportunités au plan social et économique** au profit des rapatriés au niveau local par le biais de : cash Transfert, de distribution des semences, de distribution gratuite ciblée des vivres, de distribution des animaux, de création et de mise en place des fonds communaux d'initiatives locales, et de soutien en matériel agricole.
- 3) **La création des conditions pouvant assurer une sécurité alimentaire et l'accès à l'emploi durable aux rapatriés, à travers :** i) l'inventaire et l'analyse des instruments locaux de gestion des crises alimentaires ; ii) la mise en réseau des instruments locaux de gestion de crises ; iii) le renforcement des stocks et des instruments locaux d'approvisionnement en vivres et en intrants agricoles et zootecniques.

III. Le Dispositif de Mise en Œuvre

Le cadrage de mise en œuvre de la SDS Sahel-Niger est articulé sur la configuration stratégique défini par le Plan de Développement Economique et Social (**PDES 2012-2015**) à moyen terme et la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (**SDDCI Niger 2035**) à long terme au regard de l'option prise pour la prospective. Il a vocation à impulser la mise en œuvre afin de faire face, avec efficacité, aux défis liés aux changements attendus dans les conditions de développement et de sécurité des zones sahélo - sahariennes du Niger. Enfin, il prend en compte la distribution institutionnelle des rôles et des responsabilités en matière de gestion du développement.

Les conditions de réussite de la mise en œuvre de la SDS Sahel-Niger reposent sur les principes directeurs suivants : **la transparence, la participation, la responsabilisation, la flexibilité, la subsidiarité, l'équité, le partenariat, la complémentarité et la synergie.**

En raison de son caractère multisectoriel et intégré, visant un impact transversal sur le développement socio – économique et les conditions sécuritaires des zones sahélo - sahariennes du Niger, la SDS Sahel-Niger est placée sous **la tutelle politique du Premier Ministre, Chef du Gouvernement**. Cet ancrage institutionnel revêt un caractère politique et stratégique important, notamment pour maintenir et renforcer les synergies nécessaires au succès de sa mise en œuvre.

Le dispositif de pilotage est constitué d'un Comité Multi – sectoriel de Pilotage (CMP) de haut niveau, placé sous la coordination du Cabinet du Premier Ministre. C'est l'organe principal pour l'affirmation et l'expression des synergies entre les partenaires stratégiques de la **SDS Sahel - Niger**. Ainsi, en même temps qu'il constitue un espace de concertation et de dialogue entre parties prenantes, il est un cadre d'orientation et de décision.

Le CMP regroupe sous la présidence du Cabinet du Premier Ministre des membres issus des structures concernées par la **SDS Sahel-Niger** : (la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix, le Haut Commissariat à l'Initiative 3 N, les Ministères Techniques, les Organisations du Secteur Privé et de la Société Civile et les partenaires au développement). Ce Comité tripartite (Etat – Société civile et Partenaires au Développement) est le reflet du partenariat stratégique qui pourra assurer une prise en charge politique, technique et financière de la problématique du développement et de sécurité dans les zones sahélo - sahariennes du Niger.

Le dispositif de coordination de la mise en œuvre, sous la forme d'une unité exécutive, il est l'organe de la maîtrise d'œuvre globale de la mise en œuvre de la Stratégie. Cette unité est dirigée par un Secrétaire Exécutif et animée par une équipe technique composée d'experts avérés, dans les différents domaines couverts par la **SDS Sahel –Niger**, incluant le suivi et l'évaluation, la gestion administrative et financière, la passation de marchés, le contrôle interne et la communication.

La programmation se fera par le biais de plans d'actions annuels mis en œuvre par les ministères techniques et leurs démembrés à différents niveaux en rapport avec les Collectivités Territoriales et les autres acteurs parties prenantes au processus d'opérationnalisation de la **SDS Sahel-Niger**.

Le dispositif de financement de la SDS Sahel - Niger s'inscrit dans une perspective d'intégration dans le système budgétaire national et décentralisé. Cependant, il est admis ***l'institution d'un mécanisme de financement autonome sous forme de « panier commun » prenant en compte toutes les sources de financement disponibles et opérationnalisé par un dispositif unique de gestion, de reporting et de contrôle.*** Ce principe d'unicité découle de l'option préconisée, au plan national, en faveur de l'approche programme et soutenue par l'ensemble des partenaires au développement du Niger. Il est également en cohérence avec les principes de la Déclaration de Paris, et répond avant tout au souci de transparence, d'efficacité et de préservation de la cohérence dans la mise en œuvre. Toutefois, il sera impérativement tenu compte des leçons apprises dans l'opérationnalisation de tel mécanisme dans l'environnement institutionnel

national. Le but étant fondamentalement d'impulser une dynamique de transparence et de responsabilité, mais également, de renforcement du partenariat dans la construction d'une synergie plus forte en faveur de la sécurité et du développement dans les zones sahélo – sahariennes du Niger.

Le dispositif de suivi et évaluation a pour rôle de traquer la performance dans la mise en œuvre des composantes opérationnelles, à travers un système d'analyse des acquis enregistrés, des faiblesses constatées et de capitalisation des leçons apprises. Ce rôle est mis en œuvre par l'intermédiaire d'un processus systématique de collecte, d'analyse, de traitement, de diffusion de l'information, d'identification des problèmes et de proposition de mesures correctives.

VI. Coût global de la stratégie et financement

a. Coût global estimé

Le coût global prévisionnel de la stratégie est estimé à **1 266 093 194 919 F CFA** sur les 5 ans correspondant au 1^{er} cycle de la mise en œuvre. Il se repartit comme suit :

AXES STRATEGIQUES	BUDGET	
Axe 1 : Sécurité des personnes et des biens	102 637 817 419	8,11%
Axe 2 : Accès aux opportunités économiques	787 976 000 000	62,24%
Axe 3 : Accès aux services sociaux de base	326 772 000 000	25,81%
Axe 4 : Renforcement de la gouvernance locale	20 500 000 000	1,62%
Axe 5 : Réinsertion des rapatriés forcés	25 928 000 000	2,05%
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE		
Coordination et autres structures de mise en œuvre	2 279 377 500	0,18%
TOTAL DU BUDGET	1 266 093 194 919	100%

b. Sources de financement prévisionnelles

Le financement de la stratégie se répartit ainsi qu'il suit selon les principales sources suivantes :

Sources de financement prévisionnelles	Montants	Pourcentages
• Etat	633 052 232 460	50,00%
• Union Européenne	98 505 000 000	7,78%
• Autres partenaires à mobiliser	534 535 962 459	42,22%
TOTAL	1 266 093 194 919	100,00%

INTRODUCTION

La Stratégie pour le Développement et la Sécurité des zones sahélo - sahariennes du Niger (SDS Sahel-Niger) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme pour la renaissance du Niger qui constitue le socle des orientations politiques, économiques, sociales et culturelles contenues dans la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre, en tant que cadre général d'orientation politique de l'action gouvernementale et opérationnalisée par le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2012-2015). Dans cette perspective, le Gouvernement a fait le pari de miser sur la valorisation du potentiel humain et des ressources naturelles pour réaliser les différents objectifs de développement socio - économique durable du Niger. Ce choix reflète clairement la vision politique et l'option stratégique du gouvernement de fonder le développement socio - économique du Niger sur des bases plutôt endogènes, mieux maîtrisables et plus conformes aux aspirations et besoins des nigériens.

L'initiative du Gouvernement de mettre en œuvre une stratégie pour la sécurité et le développement des zones sahélo - sahariennes, est ainsi une traduction concrète des engagements du Président de la République. Elle vise essentiellement à impulser une nouvelle dynamique plus forte de développement économique, social et culturel des zones Sahariennes et Sahélo - Sahariennes du Niger. Ces zones sont confrontées à une problématique spécifique de développement largement influencée par les conditions délétères de sécurité qui y prévalent. Il convient également de rappeler que les zones prioritairement concernées par la SDS SAHEL-NIGER sont constituées des zones désertiques et semi - désertiques. Elles touchent six (6) des huit (8) régions du Niger : Tillabéry, Tahoua, Agadez, Maradi, Zinder et Diffa sur une position nord - est du pays et couvrent environ 89% de la superficie totale du Niger. Véritables réservoirs de ressources minières et minérales, ces zones sont également un espace vital pour le développement de l'élevage : seconde source de l'économie nationale après l'agriculture. Cependant, ces zones sont confrontées avec acuité à un contexte de pauvreté endémique, un environnement physique et écologique austère¹, une grande vulnérabilité aux aléas climatiques, une insécurité alimentaire chronique ; une situation de chômage quasi - généralisé des jeunes et un climat de sécurité en déliquescence.

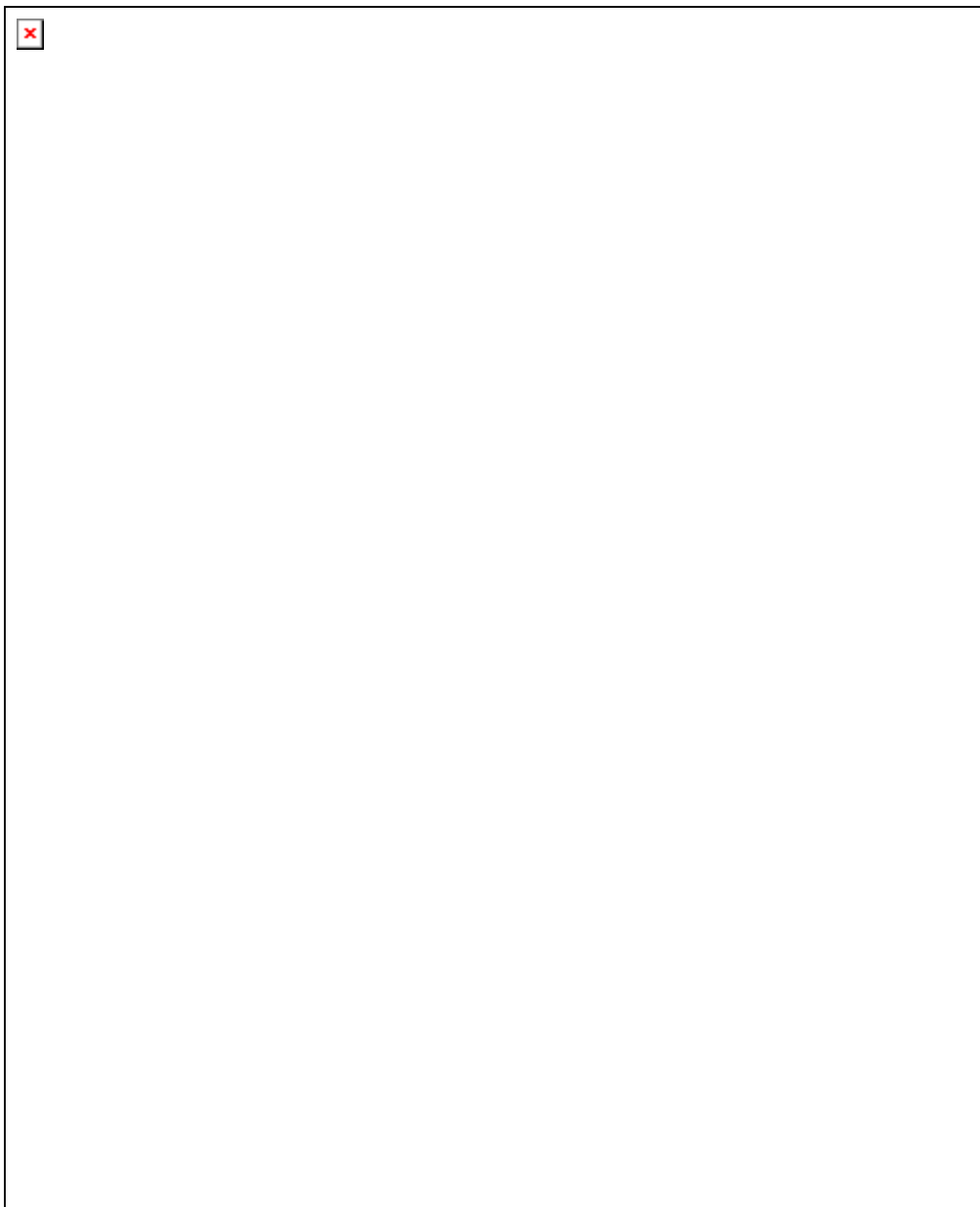
Face à toutes ces contingences d'origine naturelle et humaine, la SDS Sahel-Niger apparaît comme une expression encore plus forte de la volonté politique du Gouvernement du Niger d'apporter des réponses appropriées à la problématique multi - dimensionnelle du développement socio - économique et culturel de ces

¹Moins de 12% de la superficie totale du pays est potentiellement cultivable ; ... sols en majorité dunaires, peu productifs et très sensibles à l'érosion hydrique et éolienne (source : page 10 « Programme d'Action National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques » ; CNEED, FEM, PNUD ; juillet 2006

zones spécifiques et à l'amélioration des conditions de bien – être des populations qui y vivent.

Elle a été conçue sur la base d'une analyse participative profonde et réaliste de la problématique spécifique relative aux conditions de sécurité et au développement des zones sahélo - sahariennes du Niger. Aussi, au regard des défis et enjeux majeurs qu'elle entend prendre en charge à tous les niveaux (local, national et international), cette initiative du Gouvernement du Niger a vocation à être intégrée dans le cadre d'une contribution au développement d'une synergie régionale et à la convergence des efforts ciblant la sécurité et le bien – être individuel et collectif des populations qui vivent sur l'ensemble des pays de la bande sahélo – saharienne.

En substance, le document de la SDS Sahel-Niger: i) rappelle le contexte global du Niger et spécifiquement celui des zones concernées ; ii) expose les principaux déterminants de la problématique de développement de ces zones ; iii) fixe les objectifs et propose les axes stratégiques d'intervention; iv) et définit enfin le cadre de mise en œuvre.

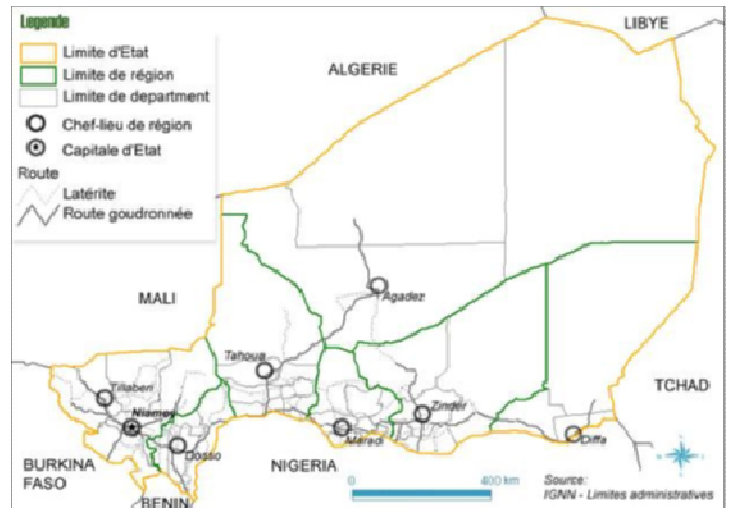


Chapitre 1

CONTEXTE GENERAL DU NIGER

1.1. Géographie : une situation d'enclavement et d'austérité

Vaste pays sahélo – saharien, le Niger est totalement enclavé² au centre ouest de l'Afrique. Situé à 700 km au nord du Golfe de Guinée, à 1 900 km à l'est de la côte Atlantique et à 1 200 km au sud de la Méditerranée, Il est encadré par le Burkina Faso au sud-ouest, le Mali à l'ouest, l'Algérie au nord-ouest, la Libye au Nord, le Tchad à l'est, le Nigeria au sud et le Bénin au sud-ouest.



Le territoire du Niger couvre une superficie de 1.267.000 km², dont plus de deux tiers se trouvent en zones désertiques ou semi-désertiques, non favorables aux activités agricoles. Le Niger est caractérisé par un climat tropical de type sahélien qui alterne entre deux saisons, une longue saison sèche d'octobre à mai et une courte saison de pluies de mai à septembre. La pluviométrie annuelle varie entre 100 et 800 millimètres du nord au sud. Le Niger est situé dans l'une des régions les plus chaudes du globe. Les températures moyennes les plus élevées sont enregistrées entre mars et avril où elles dépassent les 40°C, tandis que les plus basses le sont de décembre à février où elles peuvent descendre en dessous de 10°C.

Le zonage agro – climatique et écologique du Niger présente quatre (4) principales zones³:

- Une zone saharienne désertique et semi désertique, située dans la partie septentrionale et qui couvre environ 77% de la superficie du territoire national. Cette zone est principalement caractérisée par des terres arides et semi-arides, qui reçoivent peu de pluies.
- Une zone sahélo – saharienne ou (sahel nomade) qui se situe au centre – nord du pays et qui couvre environ 12% du territoire national.

² Le port le plus proche se situe à plus de 1.000 km. (Cotonou au Bénin).

³ <http://www.stratégie-developpement-rural-niger.org>

- Une zone sahélienne (sahel sédentaire) qui se situe dans la partie centre – sud du Niger et qui couvre environ 10% du territoire national.
- La zone sahélo - soudanienne qui couvre la partie sud-ouest du pays et qui représente 1 % du territoire.

Ce zonage expose le Niger à de fortes instabilités sur le plan agro – climatique. La superficie potentiellement favorable à une agriculture de subsistance, est estimée à moins de 12% de la superficie totale du pays. En effet, seulement 125 200 km² sur un total de 1 267 000 km²) ont une vocation agricole⁴. Les sols sont en général pauvres et très sensibles à l'érosion hydrique et éolienne. L'agriculture occupe plus de 85% des nigériens. Toutefois, les superficies cultivées (4 millions d'hectares) ne représentent que 3% de la superficie totale du pays et 25% de la superficie cultivable. Le potentiel en terre irrigable est estimé à 270.000 hectares, dont 140.000 hectares sont situés dans la vallée du fleuve Niger.

Les conditions climatiques drastiques, la forte pression démographique, la baisse de la jachère, le faible niveau d'irrigation, la baisse de la fertilité des sols, la dégradation des ressources naturelles (eau, terre, pâturage, forêt), des équipements de production rudimentaires et un très faible accès au crédit agricole... ont fortement contribué à accroître la vulnérabilité des populations, notamment en zones rurales.

Le relief nigérien est peu contrasté. Au nord-est, les hauts plateaux (800 à 1 000 m d'altitude) sont bordés d'escarpements qui en rendent l'accès difficile, surtout dans sa partie septentrionale. A l'ouest et au sud se trouvent de bas plateaux (200 à 500 m d'altitude), tandis qu'au nord du 17^{ème} parallèle s'étend le massif de l'Aïr, bordé, à l'ouest et au sud, par une dépression périphérique.

1.2. Population : une démographie contraignante

Au plan démographique, la population nigérienne est passée de 11 060 291 en 2001, à plus de 16,5 millions en 2011⁵, dont 81,6% en milieu rural⁶. Elle est caractérisée par une égalité presque parfaite entre les hommes et les femmes (respectivement 49,9% et 50,1%) et une faible densité de peuplement (10.3 habitants/km²) mais une forte concentration dans la bande sud du pays. En effet, cette densité est inégalement répartie et varie du sud au nord dans des proportions allant de 114,5 habitants/km² dans les zones méridionales, à 0,5 habitants/km² dans les régions septentrionales.

La croissance annuelle démographique de 3,3%⁷ que le pays affiche, est l'une des plus élevée au monde. Cette croissance rapide est la conjugaison d'un niveau

⁴ Cabinet du Premier Ministre, « Exploitation et état des ressources naturelles au Niger », octobre 2000, page 24

⁵ Institut National de la Statistique (INS) du Niger, Niger Stat N°4 (Avril – Mai – Juin 2008), page 9

⁶ INS, le Niger en Chiffre du Niger, édition 2008

⁷ Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2001)

élevé de fécondité de 7,1 enfants par femme⁸ (actuellement le plus élevé au monde selon l'INS) et d'une baisse de la mortalité infantile de 123 pour mille en 1998 à 81 pour mille depuis 2006.

Cette tendance entraînera un doublement de la population tous les 23 ans. Par ailleurs, la forte fécondité enregistrée a contribué au rajeunissement de la population. Ainsi, (52,5% de la population ont moins de 15 ans)⁹; 70 % ont moins de 25 ans et seulement 2,56% sont âgés de 65 ans et plus.

Enfin, la forte croissance démographique que le Niger enregistre, entraîne d'énormes besoins en services essentiels de base notamment : éducation, santé, emploi, alimentation incluant l'eau potable, etc. La satisfaction de ces besoins exige des investissements sans cesse croissants, que les ressources générées par l'économie nationale n'arrivent pas à assurer que dans une très faible proportion.

1.3. Economie : entre volatilité et espoir

La configuration de l'économie nigérienne met en évidence une faible diversification et le rôle dominant du secteur rural et informel. En effet, l'économie nationale reste fondamentalement informelle : environ 75% du PIB provient du secteur informel. Par ailleurs, elle repose essentiellement sur les productions agro – sylvo – pastorales¹⁰, basées, d'une part, sur des techniques et technologies de production archaïques et inefficaces et d'autre part, soumises à une forte poussée démographique et aux aléas climatiques. Ainsi, la croissance de l'économie nigérienne reste très volatile, du fait justement de l'évolution erratique d'un secteur primaire qui dépend de l'impact des aléas climatiques sur les productions agricoles et pastorales. Cette volatilité induit de fortes incertitudes sur le revenu de la population. Aussi, le produit intérieur brut par habitant, d'environ 183 229FCFA (soit environ 366,5 \$), place le Niger parmi les pays les moins avancés (économiquement) du monde.

Cependant, les réformes économiques engagées depuis plus d'une décennie ont permis au pays d'enregistrer un taux de croissance économique annuel moyen(PIB réel) de 4,76%¹¹ entre 2001 et 2010. Mais cette performance reste largement insuffisante pour permettre de réduire significativement la pauvreté et permettre au Niger de converger vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015. Notons que selon les analyses de la SDRP (2008 – 2012), pour obtenir une réduction significative du taux de pauvreté, un taux de croissance économique d'au moins 7% est nécessaire sur la durée.

Si l'économie nigérienne reste handicapée par des contraintes structurelles internes, elle doit également faire face aux exigences d'un contexte économique

⁸ EDSN-MICS 2006

⁹INS, le Niger en Chiffre du Niger, édition 2008

¹⁰La part du secteur primaire dans la formation du PIB est de 42,8% en moyenne par an entre 2002-2006 (Document SDRP 2008 – 2012, page 25, Octobre 2007)

¹¹Chiffre calculé sur la base des données de l'annuaire statistique 2010 de la BCEAO, page 94

international marqué par la mondialisation de l'économie et l'ouverture des marchés. Cette mutation à laquelle on ne pourrait se soustraire, appelle forcément à une meilleure compétitivité dans toutes les filières de production économique, notamment les filières porteuses où le Niger possède potentiellement un avantage concurrentiel par rapport aux autres pays de la sous – région.

A côté de l'agriculture et de l'élevage, qui se sont révélés, malgré tout, comme étant les principaux moteurs de la croissance économique, la contribution du secteur secondaire, dominé par l'exploitation de l'uranium reste marginale (13,2%). Et cela, même si le Niger figure au rang des plus grands producteurs mondiaux d'uranium. Cependant, Il convient de noter qu'à partir de 2012, le secteur minier devrait impulser une nouvelle dynamique à l'économie nationale avec la mise en valeur du site d'*Imouraren*¹² et d'*Azelik* (région d'Agadez) et l'exploitation des champs pétrolifères situés dans la zone d'Agadem (Région de Diffa). Les réserves pétrolifères nigériennes sont évaluées à plus de 300 millions de barils. Un oléoduc de 462 km est en chantier pour transporter le brut jusqu'à la raffinerie de Zinder, d'une capacité de 100.000 tonnes. Toutes ces perspectives suscitent beaucoup d'espoirs pour qu'enfin l'on puisse assister à un véritable décollage économique du Niger.

En matière de mobilisation des ressources internes, le Niger a enregistré en 2010 un taux de pression fiscale de 13,4% en léger retrait par rapport au niveau observé en 2009 où ce taux a atteint 13,7%, la meilleure performance du pays de ces quinze (15) dernières années. Cependant, ce taux demeure l'un des plus faibles de l'UEMOA. Le Niger est ainsi loin de l'objectif de l'UEMOA qui est de 17% et se situe bien en deçà de la performance de ses voisins de l'UEMOA. Cependant, il convient de noter que dans les faits, la définition des recettes fiscales n'est pas harmonisée au sein de l'espace UEMOA.

1.4. Contexte socio – économique : insécurité alimentaire et pauvreté chronique

Dans un pays dominé par une agriculture vivrière de subsistance, les aléas climatiques et les chocs récurrents : sécheresses, inondations, invasions des ennemis des cultures, dégradation continue de l'environnement naturel (près de 100.000 hectares sont rendus improductifs chaque année), etc., engendrent de fréquentes crises alimentaires et une importante malnutrition chronique, notamment chez les enfants de moins de 5 ans. Cette insécurité alimentaire et nutritionnelle, traditionnellement située dans la zone agro-pastorale, tend à se généraliser dans les zones agricoles et pastorales du Niger. Chaque année on compte environ 10 à 30% de la population déficitaire à plus de 50% de leurs besoins céréaliers.

Les déficits observés sont exacerbés par le niveau élevé de la pauvreté des populations, accentuée par une forte démographie. En effet, les indicateurs du Niger révèlent une situation de pauvreté quasi généralisée, qui constitue une

¹² UEMOA, Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale. Edition de décembre 2010

menace importante pour la stabilité sociopolitique du pays et la gestion durable des ressources naturelles. L'enquête sur les indicateurs de base du bien-être (QUIBB)¹³, réalisée en 2005 par l'Institut National de la Statistique (INS), a fait ressortir une proportion de 62,1% de la population nigérienne pauvre¹⁴ dont 42,5% sont des pauvres durables et 19,6% des pauvres transitoires. Cependant, l'Enquête Nationale sur le Budget Consommation (ENBC) des ménages (2007), affiche une tendance à la baisse avec 59,5% des nigériens pauvres, soit un peu moins de six (6) nigériens sur dix (10).

Notons enfin qu'au Niger, contrairement à ce qu'on a pu penser, la pauvreté n'est pas seulement rurale (65,7% de la population), elle est aussi urbaine (55,5% de la population hors ville de Niamey).

1.5. Contexte administratif, politique et institutionnel : consolidation et valeurs à restaurer

La constitution de la 7^{ème} République énonce que le Niger est un Etat unitaire¹⁵. Son organisation administrative repose sur les principes de la déconcentration et de la décentralisation¹⁶. Le pays est subdivisé en huit (8) régions, soixante – trois (63) départements et deux cent cinquante – cinq (255) communes réparties en quatre (4) villes, trente – sept (37) communes urbaines et deux cent quatorze (214) communes rurales. L'administration moderne cohabite avec la Chefferie traditionnelle hiérarchiquement subordonnée aux autorités administratives déconcentrées.

L'environnement socio – politique nigérien est marqué par la récurrence de conflits de plusieurs types : conflits politiques, conflits liés à l'accès et au contrôle des ressources naturelles, conflits armés (rébellions armées), etc. Tous ces conflits ont des répercussions plus ou moins graves sur les valeurs communes et universelles qui fondent la nation nigérienne d'aujourd'hui : paix, solidarité, démocratie, respect des droits humains, liberté, justice, dignité humaine, etc.

Sur le plan politique, le processus de l'enracinement et de l'appropriation par les nigériens de la démocratie comme valeur fondamentale de la République, a connu une succession de rupture. Ainsi de 1991 à nos jours (soit 20 ans), le pays a connu une conférence Nationale souveraine, cinq (5) Républiques, trois (3) coups d'Etat militaires et autant de régimes d'exception, deux (2) dissolutions de l'Assemblée Nationale, une (1) dissolution de la cour constitutionnelle, de multiples mutineries de soldats ...Tous ces soubresauts politiques, sociopolitiques et militaires ont entraîné à chaque fois, une remise en cause du processus démocratique en cours dans le pays. Mais, ils ont également constitué des ralentisseurs aux relations de coopération du Niger avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux,

¹³ QUIBB : Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être

¹⁴ Il s'agit de la pauvreté monétaire

¹⁵ Constitution de la 7^{ème} République, Titre Premier, article 3

¹⁶ Constitution de la 7^{ème} République, Titre Neuf, article 164

entraînant ainsi un recul dans la mise en œuvre des appuis techniques et financiers aux programmes de développement socio-économique du pays. Les replis répétitifs de la démocratie, les errements et le brouillamini de la classe politique nigérienne, ainsi que les récurrentes excursions de l'armée dans l'arène politique ont fortement contribué à perdre du lustre à l'image du pays, de sa classe politique et de son armée. Pendant ce temps, la gouvernance administrative, économique et financière perdait de ses valeurs d'intégrité, de transparence et d'objectivité au profit de la corruption, du trafic d'influence et de la politisation outrancière de l'appareil administratif de l'Etat. Par ailleurs, la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les menaces à la sécurité des biens et des personnes trouvent un terreau favorable à leur développement.

Du reste, dans sa Déclaration de Politique Générale (DPG –16 juin 2011), le Premier Ministre Brigi Rafini, déclarait : « ... ce mandat démarre dans un contexte marqué par : la recrudescence de l'insécurité liée à l'activisme des groupes terroristes transfrontaliers et la persistance du banditisme armé ; la pauvreté endémique et le chômage des jeunes ; la faible dotation de notre pays en infrastructures de base ... »¹⁷ nécessaires au développement.

Dans la perspective d'apporter des réponses à ces grandes préoccupations, le Premier Ministre oriente l'action du Gouvernement sur : i) la promotion d'une bonne gouvernance, qui se veut globale (politique, administrative, économique et locale). Dans cette dimension, les questions de sécurité sont impératives au regard des enjeux et des défis qu'elles représentent pour la paix et la quiétude des nigériens, mais également pour le développement dans une zone sahélo – saharienne sécurisée. li.) la promotion du développement social. Sous cet axe stratégique, il s'agit de renforcer les capacités de l'Etat à assurer convenablement ses fonctions multi variées dans les domaines sociaux et humanitaires. lii.) la promotion d'une économie de croissance et de développement durable, touchant tous les compartiments du développement économique du pays. Cependant, un accent particulier est mis sur le développement agricole et pastoral, la sécurité alimentaire des ménages sur l'ensemble du Niger.

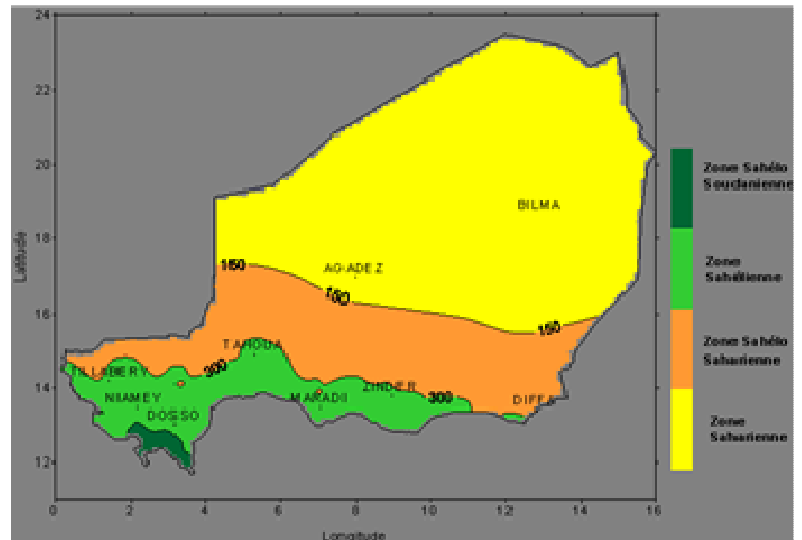
¹⁷ Cabinet du Premier Ministre, « Déclaration de Politique Générale » présentée par SEM Brigi Rafini Premier Ministre, Chef du Gouvernement ; 16 juin 2011 ; page 8

Chapitre 2

PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT ET DE SECURITE DANS LES ZONES SAHELO – SAHARIENNES DU NIGER

2.1. Bref synopsis des zones ciblées

Les zones concernées par la SDS Sahel-Niger sont constituées des zones désertiques et semi-désertiques situées dans la bande saharienne et sahélo-saharienne. Elles touchent prioritairement six (6) des huit (8) régions du Niger : Tillabéry, Tahoua, Agadez, Maradi, Zinder et Diffa sur une position nord-est du pays et couvrent environ 89% de la superficie totale du Niger.



Source : Direction Nationale de la Météorologie

- **La zone nord Tillabéry** est à vocation essentiellement pastorale. Elle dispose d'un cheptel très important et des marchés hebdomadaires réputés tels que ceux d'Ayorou, Mangaïzé et Abala. La production pastorale constitue la principale filière d'approvisionnement de Niamey et des pays de la sous-région (Mali, Burkina Faso) ce qui constitue la source essentielle des recettes budgétaires des communes de la région.
- **Les parties Nord Tahoua, Nord Maradi, Nord Zinder** constituent la zone par excellence de pâturage et de transhumance et disposent de 2/3 du cheptel nigérien. Ce capital bétail important contribue de manière très significative au PIB national. L'installation de la raffinerie à Zinder ouvre des perspectives prometteuses à l'économie de la région.

- **La région d'Agadez** couvrant la moitié (1/2) de la superficie du Niger, dispose d'importantes réserves minières en particulier l'uranium à Arlit et Imouraren exploitées par Areva, et à Azelik exploitées par une société chinoise, du charbon à (*Tchirozerine*) exploité par la Sonichar. C'est aussi une zone de pâturage et de tourisme par excellence. L'artisanat du cuir y est très développé. Dans l'Air et dans sa partie nord-est (Kawar), le maraichage est très pratiqué dans les oasis, apportant ainsi des revenus substantiels aux populations. Les récentes découvertes de pétrole sur le plateau du *Mangueni* (Kawar) redonnent espoir aux populations de cette partie de la zone. Malheureusement, du fait de son immensité et de la porosité de ses quatre frontières (Mali, Algérie, Libye, Tchad), cette zone a été le théâtre de l'insécurité et des trafics illicites.
- **La région de Diffa**, située à l'extrême Est du pays, est une zone pastorale par excellence. L'agriculture est pratiquée dans sa partie sud, le long de la rivière *Komadougou*, au bord du Lac Tchad et dans les cuvettes oasiennes du Manga. Dans sa partie nord (Agadem), la mise en exploitation du pétrole apportera une bouffée d'oxygène à l'économie locale. Il faut rappeler aussi l'ensablement du lac Tchad, un fléau à combattre pour conserver cette source en terre nigérienne.

2.2. Etat de la Problématique : enjeux, défis et contraintes

La problématique de la sécurité dans les zones sahélo - sahariennes du Niger est intimement liée à celle de développement dans ces zones.

2.2.1. Une problématique fondée sur des contingences agro - climatiques et écologiques

Zones pastorales par excellence et agro - pastorales, ces zones présentent des caractéristiques agro - climatiques et écologiques qui exposent les populations qui y vivent à une très grande vulnérabilité face aux multiples chocs dans leurs conditions de vie. Ces contingences agro - climatiques et écologiques se traduisent le plus souvent en crises alimentaires et nutritionnelles ; crises fourragères ; mauvaises pratiques pastorales, dégradation de l'écosystème ; compétition sur les ressources naturelles disponibles ; perte du capital productif des ménages, notamment le bétail ; désœuvrement des populations, notamment des jeunes avec des conséquences sur le plan de la migration et de la sécurité des biens et des personnes ; etc.

Ces différentes situations, sur fond de pauvreté endémique, sont porteuses de menaces graves sur l'équilibre social, écologique des zones concernées. Rappelons, à titre d'illustration, que l'une des causes de la rébellion armée dans le Nord du Niger est la paupérisation des populations des différentes communautés, par suite des sécheresses successives qui ont décimé une bonne partie de leurs troupeaux. Cette situation, alliée au sentiment d'avoir été abandonné par un Etat aux prises avec les turbulences politiques des années 90 et la conjoncture économique et financière défavorable du moment, a fini par rompre l'équilibre

sur lequel les communautés du Nord du Niger ont forgé leur destin commun en symbiose avec les autres communautés du pays.

Dans le cadre de la recherche des solutions idoines, le Gouvernement du Niger a adopté et mis en œuvre une stratégie de développement rurale (SDR). Cette stratégie qui a bénéficié de l'appui des partenaires au développement dont la FAO, a pris en charge, entre autres, le développement rural des zones sahélo - sahariennes du Niger sur la base de leurs caractéristiques agro – climatiques et écologiques. Cependant, ces stratégies étatiques ont rencontré des obstacles majeurs liés aux conditions de sécurité délétères qui prévalent dans ces zones, depuis plus d'une vingtaine d'années. A titre d'illustration, un programme de développement intégré de la zone pastorale élaboré et validé en 2000 n'a pas pu être mis en œuvre.

Par ailleurs, cette insécurité ambiante a participé à limiter la couverture des zones ciblées en services sociaux de base (éducation, santé, hydraulique, etc.), à perturber l'accès à ces services par les populations et à compromettre les investissements importants en matière d'infrastructures de base pour le développement économique et social de ces zones.

Prenant la mesure des enjeux et des défis liés au développement des zones sahélo - sahariennes du Niger, le Président de la République Issoufou MAHAMADOU, a affirmé, lors de son discours d'investiture, toute sa volonté de développer les zones pastorales du pays. Cette volonté a été déclinée dans la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre Brigi Rafini qui a été adoptée par l'Assemblée Nationale le 16 juin 2011.

Dans cette perspective, il apparaît important de cerner la problématique de la sécurité dans ces zones.

2.2.2. Une situation d'insécurité complexe avec des grands enjeux

i.) Des enjeux géostratégiques

La problématique de l'insécurité dans le nord et le nord – est du Niger est multi – dimensionnelle et complexe. Cette complexité est à la mesure des enjeux importants sur le plan du développement économique, social et culturel du pays dans son ensemble, des zones ciblées mais également de toute la sous – région sahélo – saharienne. Elle tient également aux enjeux géostratégiques liés à « un territoire au sous-sol prolifique, qui attise les convoitises et dans lequel se mêlent intérêts concurrents et influences extérieures »¹⁸.

En effet, véritables réservoirs des ressources minières et minérales, ces zones regorgent d'importantes réserves d'uranium : *Arlit*, *Imouraren* (Areva – France), *Azelik* (Chine). Plusieurs autres sites sont en exploration par des opérateurs

¹⁸ Site Web d'Alternative : retranscription résumée du débat organisé à la radio Alternative, présenté et animé par Alhassane Abdou, le samedi 13 novembre 2010 sur le thème « Enjeux sécuritaires au Nord du Niger : Analyse et perspectives » - <http://www.alternativeniger.org>

Canadiens, Australiens, Chinois, Indiens, Sud-Africains et Français, notamment. Ce minerai stratégique¹⁹, source principale de combustible nucléaire, fait du Niger le troisième producteur mondial d'uranium derrière le Canada et l'Australie. L'uranium représente aujourd'hui environ 35 % des exportations du pays.

A côté de l'uranium, le sous – sol de la zone nord (*Tchirozerine - Agadez*) du Niger renferme du charbon exploité actuellement par la Sonichar. Source d'énergie, le charbon est utilisé dans la production d'électricité et comme combustible domestique.

Au titre des grands enjeux qui caractérisent les zones sahélo - sahariennes du Niger, il faut noter également, les récentes découvertes de pétrole sur le plateau du *Mangueni* dans le Kowar (Agadez) et dans la zone d'Agadem (*Diffa*).

Espaces vitaux pour le développement de l'élevage, les zones sahélo - sahariennes du Niger sont par excellence des zones de pâturage et de transhumance et disposent de plus de 2/3 du cheptel nigérien. Ce capital bétail important contribue de manière très significative à la formation du PIB.

ii.) Une vocation pastorale insuffisamment prise en compte

Les zones sahélo - sahariennes du Niger constituent des espaces de cohabitation et de convergence d'intérêts des éleveurs et des agriculteurs qui forment les acteurs socio – économiques les plus importants du pays. En raison de la pauvreté endémique qui sévit dans ces zones, la terre est considérée comme l'unique richesse des communautés. Dans ces conditions, l'accès à la terre et aux ressources qu'elle porte suscite des compétitions qui dégénèrent en conflits communautaires et inter – communautaires. Parmi ces conflits, ceux opposant les agriculteurs et les éleveurs semblent être les plus importants dans les zones agro – pastorales et les zones agricoles, caractérisées par : « la disparition de la complémentarité entre l'agriculture et l'élevage, l'acuité des enjeux fonciers ayant engendré la raréfaction des espaces pastoraux »²⁰. Dans les zones pastorales l'on note plutôt des situations conflictuelles entre éleveurs, liées surtout à l'accès et au contrôle des points d'eau et des aires de pâturage.

Cependant, des initiatives de développement ont été mises en œuvre dans ces zones dans le cadre de la SDRP, de la SDR ou s'inscrivant dans les différents accords de paix avec les différents mouvements de rébellion armée qui ont sévi dans ces zones. Mais, ces initiatives « ... n'ont pas tenu compte du processus de désarticulation de l'économie des zones affectées par ces rébellions. La vocation pastorale de ces zones n'a pas été suffisamment prise en compte »²¹ dans les réponses apportées par les différents intervenants.

¹⁹40% de la production d'électricité de la France, un des pays les plus riches, provient du sous-sol du Niger, le pays le plus pauvre au monde.

²⁰Haut-commissariat à la Restauration de la Paix (HCRP), « Analyse Intégrée des Facteurs de Risques au Niger », page 19, décembre 2007

²¹Abdoul Karim Saïdou (HCRP), Journée de réflexion sur les conflits armés dans le Nord du Niger, organisée par l'association Alternative Espaces Citoyens (AEC) et l'Association Nigérienne de Défense des Droits de l'Homme (ANDDH) – 11 août 2007

iii.) Un bilan de la gestion post – conflits en demi – teinte

Le Niger a fait l'amère expérience de deux (2) rébellions armées dans le nord et le nord – ouest et une rébellion armée dans le nord – est du pays.

La première rébellion armée dans les zones nord (Azawak et Air) et est (Kawar et Manga) dans les années 90 a abouti à la signature des accords de paix de Ouagadougou le 24 avril 1995, du protocole additionnel d'Alger le 28 novembre 1997 et de l'accord de paix de N'Djamena le 21 août 1998. La mise en œuvre de ces accords de paix avec les différents mouvements de rébellion armée a permis d'intégrer 3014 ex-combattants dans les différents corps de l'Etat et la réinsertion socio-économique de 4050 autres à travers des micros projets, la Fonction publique, les forces de défense et de sécurité (FDS), l'université, les lycées, les collèges et les écoles professionnelles. Quatre(4) compagnies sahariennes de sécurité composées essentiellement des ex-combattants et des ressortissants des régions concernées par le conflit, ont été créées dans l'Air, l'Azawak, le Kawar, le Manga. Elles sont aujourd'hui partie intégrante de la Garde Nationale du Niger.

Si des efforts importants ont été consentis par l'Etat, il demeure que des défaillances importantes ont été constatées, au nombre desquelles, Abdoul Karim Saidou (HCRP - 2007) a relevé :

- Le retard dans la mise en œuvre du processus de réinsertion socioéconomique qui n'a démarré que 10 ans après la signature des accords ;
- Le manque de transparence qui a entouré le processus de recrutement et de réintégration des ex-combattants dans les différents corps, sociétés et institutions de l'Etat ;
- Le non recrutement de plusieurs cadres des ex-fronts armés, alors que certains chefs de front sont nommés dans différentes structures ou institutions de l'Etat. La réinsertion de ces cadres est toujours d'actualité et mérite une attention particulière en vue d'une solution politique définitive ;
- La mauvaise gestion des carrières des ex-combattants réintégrés ;
- Les inégalités créées par les accords qui se sont traduites par l'émergence des nouveaux riches parmi les chefs rebelles ou autres personnes ayant joué un rôle important au cours de la rébellion.

Ces défaillances ont constitué une importante source de frustration qui a attisé ce qu'on a appelé « l'insécurité résiduelle » et a contribué à l'émergence d'une nouvelle rébellion armée en février 2007. Ce second conflit a été officiellement éteint grâce à la médiation de la Libye qui a permis la cessation des hostilités, la remise officielle d'armes et un appui financier pour la réinsertion des ex combattants en 2009. Cependant, aucun accord officiel n'a été signé avec les rebelles.

Il convient de noter que toutes ces rebellions ont concerné de manière spécifique les populations de la zone pastorale (Touaregs, Toubous, Peuls, Arabes), qui va du nord de la région de Tillabéry au nord-ouest du pays au bord du Lac Tchad à l'est en passant par le nord de la région de Tahoua, toute la région d'Agadez, le nord des régions de Maradi et Zinder et toute la région de Diffa.

« L'importance des conflits armés se situe au plan de l'isolement des zones concernées et de l'affectation d'une grande partie des ressources de l'Etat à l'effort de guerre au détriment des actions de développement »²². Par ailleurs, même si ces situations de conflits armés ont officiellement pris fin, il demeure que les zones concernées sont encore le théâtre d'insécurité que d'aucuns ont qualifié de « résiduelle », mais qui portent gravement atteinte aux déplacements des biens et des personnes ainsi qu'à l'exécution des activités de développement.

iv.) Une insécurité multi - forme

Les zones, théâtres des rébellions armées sont également concernées par des menaces liées aux trafics illicites et à la violence, mais chacune connaît une forme singulière de violence. Le Nord Tillabéry est en proie aux violences intercommunautaires entre éleveurs nigériens et maliens et constitue la zone de pénétration d'Al-Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI) au Niger. Les zones Nord de Tahoua et d'Agadez font partie des itinéraires des trafiquants de tout genre y compris les éléments d'AQMI. Les montagnes de l'Aïr servent de zones de repli aux bandes armées. Dans les zones Est de Zinder et de Diffa, la rébellion Toubou a laissé des conflits inter- communautaires non cicatrisés.

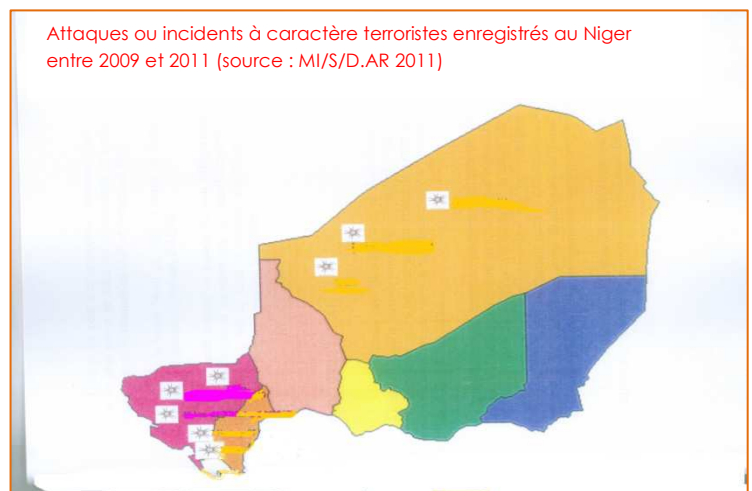
REGIONS	RISQUES ET MENACES
AGADEVZ	<ul style="list-style-type: none"> Menace AQMI ; Trafic international de drogue, d'armes et de cigarettes ; Immigration clandestine ; Banditisme armé ; Risque de mines ; risques liés au Tourisme clandestin
DIFFA	<ul style="list-style-type: none"> Menaces de groupes de bandits armés basés dans le lit du Lac Tchad et dans le Massif du Tibesti au Tchad ; Vols de bétails ; Attaques sur des axes routiers ; Menaces de la secte BokoHaram
DOSSO	<ul style="list-style-type: none"> Conflits intercommunautaires ; Trafic de drogue ; Attaques à mains armées ; Menaces AQMI
MARADI	<ul style="list-style-type: none"> Attaques à mains armées ; Attaques sur les axes routiers ; Vols de bétails ; Contre bande ; Menaces AQMI.
TAHOUA	<ul style="list-style-type: none"> Menace AQMI ; Trafic de drogue à haut risque (Tamesna) ; Détention illégale d'armes de guerre ; Vols à mains armées ; Vols de bétails.
TILLABERI	<ul style="list-style-type: none"> Menace AQMI ; Vols à mains armées ; Détention illégale d'armes de guerre ; Conflits intercommunautaires ; Trafics de stupéfiants ; Braconnage.
ZINDER	<ul style="list-style-type: none"> Trafics d'armes ; Trafics de stupéfiants ; Attaques des groupes armés ; Vols de bétails ; Attaques sur les axes routiers ; Menaces AQMI ; Présence de Réseaux de vol de véhicules Libye-Zinder via Tesker ; Conflits intercommunautaires au Nord suite aux vols de bétails et aux problèmes de gestion des points d'eau ; et au Sud entre agriculteurs et éleveurs suite aux dégâts champêtres.
NIAMEY	<ul style="list-style-type: none"> Menaces AQMI; Circulation d'armes à feu ; Troubles Sociopolitiques ; Grande Criminalité ; Risques de sabotage sur les points sensibles.

²² Haut-commissariat à la Restauration de la Paix (HCRP), « Analyse Intégrée des Facteurs de Risques au Niger », page 24, décembre 2007

v.) Une insécurité à caractère transfrontalier

L'exploitation du pétrole, la proximité de la frontière tchadienne et la situation en Libye font peser des menaces sur la quiétude des populations. La secte nigériane *Boko – Haram*, active dans l'Etat de Maiduguri, pourrait influencer la population frontalière de la région de Diffa.

Les zones sahariennes et sahélo – saharienne, espaces situés au cœur du grand sahel, constituent un enjeu sécuritaire prioritaire et urgent pour le Niger et pour l'ensemble des pays riverains du Sahara. En effet, on assiste, depuis quelques années à une sorte d'enchevêtrement entre plusieurs acteurs avec des intérêts souvent concurrents : le Gouvernement et ses partenaires au développement dont le but est de maîtriser et d'exploiter le potentiel des ressources minières qui prolifèrent dans ces zones ; les trafiquants en tout genre (drogues, êtres humains, armes, cigarettes, alcool, etc.) qui utilisent cet espace comme refuge et plaque tournante de leurs activités criminelles ; Al-Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI) qui a déplacé le centre de gravité de ses activités terroristes pour se réfugier dans la zone sahélienne où elle a trouvé une sorte de sanctuaire sous la pression de la lutte anti-terroriste menée par l'Algérie.



Source : Ministère chargé de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, mai 2011

Dans cette dimension, il convient de relever le caractère transfrontalier de l'insécurité qui sévit notamment le long des frontières septentrionales du Niger. Selon le Haut-commissariat à la Restauration de la Paix (HCRP – 2007), Cette situation est largement favorisée par i) l'immensité du territoire, ii) le caractère désertique, quasiment inhabité et difficilement praticable ainsi que le passé récent de celle-ci marqué par la survenance de rébellions armées, iii) la faiblesse du nombre de ses postes frontaliers de contrôle (au total 16), iv) sa position de carrefour entre l'Afrique du Nord et l'Afrique sub-saharienne. A ces facteurs, il faut adjoindre la faiblesse des moyens des forces de défense et de sécurité. Face à toutes ces faiblesses, on assiste au développement des phénomènes de «coupeurs de routes», de vols à main armée, de confiscation violente de biens et du bétail, etc. Tout cela se déroule dans un contexte de prolifération d'armes à feu notamment le long des frontières dans les zones pastorales et dans certaines zones agro – pastorales.

Dans sa Déclaration de Politique Générale (juin 2011) devant le Parlement, le Premier Ministre *Brigi Rafini* a mis en exergue « les menaces qui pèsent sur notre pays du fait des forces centrifuges à travers la récurrence des mouvements armés, les conflits intercommunautaires armés, les menaces des organisations criminelles impliquées dans les trafics de drogues, des armes, des cigarettes, les vols à mains armées, les activités de coupeurs de route et les menaces des groupes terroristes ».

Devant ce tableau d'une situation sécuritaire en déliquescence, des réponses appropriées et durables doivent être impérativement apportées. D'une manière générale, l'insécurité crée un terreau au développement d'une rébellion armée. A titre d'exemple, rappelons que la rébellion qui a éclaté dans le Nord - Est nigérien a été favorisée par la prolifération d'armes à feu dans cette zone du fait de la guerre civile qui prévalait au Tchad.

Les remises en cause qui rendent réversibles des situations dans lesquelles la paix semblait être définitivement acquise, doivent amener à mieux appréhender les problèmes des populations nomades et d'apporter des solutions idoines aux causes structurelles des conflits. Ainsi qu'à des nouvelles formes des menaces liés à un fort taux de chômage de la jeunesse (jeunes diplômés, ex combattants des anciennes rebellions, des migrants revenus de Libye et de Côte d'Ivoire, etc.).

vi.) Des situations humanitaires sur fond d'insécurité

La situation d'insécurité récurrente dans les zones ciblées est davantage aggravée depuis plusieurs mois par le retour massif dans des conditions difficiles de plusieurs milliers de nigériens et d'autres ressortissants des pays voisins. Ce reflux massif inattendu pose un véritable problème humanitaire grave dans un contexte d'insécurité et ce, en raison d'une forte circulation d'armes à feu dans la zone liée au conflit armé en Libye et dans certains pays de l'Afrique de l'ouest, mais également à divers trafics illicites.

Par ailleurs, dans le même ordre, une nouvelle situation porteuse de risques sur le plan sécuritaire et humanitaire est en cours de développement avec l'expulsion en direction d'Arlit de plus de 600 Nigériens de l'Algérie en 2012. Ce reflux de nigériens a également un lien avec le développement du conflit libyen et la situation sécuritaire dans la zone. Notons que l'Algérie et le Niger ont accru la surveillance de leurs frontières avec la Libye, où le conflit a entraîné une dissémination d'armes dans le Sahel, alors qu'Al-Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI) constitue déjà une menace majeure.

Ainsi, plus de 225. 000 nigériens ont été contraints de revenir au pays dans des conditions extrêmement difficiles et démunis de tout. Cette situation constitue une tension supplémentaire dans les zones de forte concentration, dont la situation alimentaire est déjà critique. Il s'agit particulièrement des régions de Tahoua, Agadez, Tillabéry, Zinder et Diffa.

Il convient de relever que selon l'enquête sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages de janvier 2011, toutes ces régions présentent un niveau d'insécurité alimentaire particulièrement élevé.

ZONES	NIVEAU DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE (%)		
	SEVERE	MODERE	A RISQUE
AGADEV			
TAHOVA	8,8%	8,2%	35,2%
ZINDER	7,4%	9,3%	29,4%
MARADI	6,6%	8,4%	26,6%
TILLABERI	6,7%	6,7%	31,9%

De manière générale la précarité alimentaire touche de manière structurelle entre 17 et 20% des ménages quel que soit l'issue de la campagne agricole et cela depuis plusieurs années.

Aussi, pour faire face à cette précarité alimentaire, les ménages vulnérables ont développé plusieurs stratégies d'adaptation et de survie dont la migration saisonnière ou définitive des bras valides vers principalement la Libye, la Côte d'Ivoire et le Nigeria. Les retombées estimées à plusieurs milliards de FCFA permettent de combler le gap causé par des récoltes insuffisantes. Elles sont des ressources sûres pour financer la campagne agricole, notamment l'achat des semences, des engrais, du matériel agricole, de la nourriture, la réhabilitation des habitations, et des points d'eau pour les cultures de contre saison. Ces ressources sont aussi utilisées pour des activités génératrices de revenus et la reconstitution du cheptel.

Les conséquences négatives de ce reflux massif sur les ménages ont été relevées par les missions d'évaluation du comité ad hoc chargé de la coordination et du suivi de la situation des retournés de la Côte d'Ivoire et de la Libye. Ils concernent notamment : l'épuisement des stocks alimentaires des ménages, la décapitalisation des bétails, la braderie de moyens de production, les difficultés pour cultiver les champs, le départ des jeunes vers des centres urbains du Niger, l'apparition de certaines maladies (rougeole, maladies sexuellement transmissibles notamment), les fortes pressions sur les structures de santé dans les zones de transit Dirkou, Agadez et dans des communes de destination des rapatriés forcés.

Par ailleurs, les conflits en Libye et en Côte d'Ivoire ont eu particulièrement pour conséquence de freiner les échanges commerciaux dans les zones concernées, créant ainsi un important manque à gagner. Il en est ainsi du stockage des produits maraîchers, de la mévente des animaux exerçant du coup, une forte pression sur les ressources naturelles très insuffisantes, de la cherté et de l'inaccessibilité des produits alimentaires (manque de liquidité des ménages et rareté des produits sur les marchés).

A toutes ces conséquences sur la sécurité alimentaire des ménages et les échanges économiques, s'ajoutent un autre défi de taille pour le Niger et d'autres pays de la zone sahélo Sahélienne : la prolifération des armes de guerre, la multiplication des actions armées, le renforcement des groupes radicaux tels qu'al Qaeda au Maghreb islamique (AQMI).

En effet, le Niger a connu un conflit armé dans sa partie septentrionale, les circonstances de la cessation des hostilités (une paix mal négociée) et l'absence des perspectives socio-économiques pour les jeunes en général et les ex combattants en particulier, ne sont pas en faveur d'une paix durable dans la zone. Certains se sont convertis dans des activités illicites (attaques à mains armées, trafic de cigarettes, d'armes, de drogue...). Il subsiste alors un risque assez important de récupération de ces jeunes par des groupes radicaux comme AQMI, ou leur manipulation par d'autres acteurs aux fins de revendications ou d'actions d'ordre politique.

C'est donc pour faire face à cette situation que la SDS Sahel-Niger préconise la prise en charge de cette problématique aux conséquences graves sur les conditions de vie des populations des zones concernées. Il s'agit, dans cette dimension de stabiliser les retournés de Libye, de Côte d'Ivoire et du Nigeria dans leurs régions, en leur offrant les possibilités d'une réinsertion socio-économique.

Conclusion

Pour répondre aux différents éléments du contexte et de la problématique de développement dans les zones sahélo – sahariennes du Niger, le Gouvernement se doit de faire des choix stratégiques qui doivent influencer significativement et positivement la dynamique de développement socio – économique de ces zones. Si l'impulsion vient du Gouvernement du Niger, elle est cependant largement commandée par les enjeux stratégiques de développement de ces zones et la recherche du bien – être individuel et collectif des communautés qui y vivent et qui doivent s'épanouir dans la quiétude et la symbiose intra et inter – communautaire.

Ces choix stratégiques participent également de la volonté et de l'engagement du Gouvernement de rechercher et d'implanter des solutions durables pour assurer la sécurisation des investissements économiques, industriels et sociaux qui sont dans une phase critique de réalisation, tout en préservant l'équilibre écologique et social dans les zones ciblées.

Pour toutes ces considérations et au regard du caractère transversal des éléments de la problématique de développement et de sécurité dans les zones ciblées, la coopération intersectorielle, pluri institutionnelle, bilatérale et multilatérale est absolument fondamentale. Il s'agit de gigantesques défis qui réclament concertations et synergies entre tous les acteurs : Gouvernement, communautés locales, collectivités territoriales, partenaires au développement, investisseurs nationaux et internationaux, secteur privé, organisations de la société civile etc. Toutes ces parties prenantes se doivent d'être les maillons d'une même chaîne de valeur qui doivent agir dans la synergie pour atteindre ensemble, les différents

objectifs qui sont assignées à la SDS Sahel-Niger. La tâche est certes difficile et complexe, mais elle est impérative. C'est ainsi que, l'attention accordée par le Gouvernement à la problématique de développement et de sécurité dans les zones sahélo – sahariennes du pays, est un bel indicateur de volonté politique et d'engagement ferme qui doit être compris et accompagné par l'ensemble des acteurs concernés aussi bien au niveau national qu'au niveau international.

Chapitre 3

CADRE STRATEGIQUE

3.1. Objectifs de la Stratégie

3.1.1. Objectif général

L'objectif général de la SDS Sahel-Niger est de contribuer au développement économique et social dans les zones à vocation pastorale des zones Sahélo - Sahariennes du Niger, fondées sur des conditions durables de paix et de sécurité des biens et des personnes.

La vision qui est traduite par l'intermédiaire de cet objectif est *un espace sahélo – saharien où l'insécurité est éradiquée de manière durable, de concert avec tous les acteurs locaux, nationaux et internationaux concernés et où les conditions de bien – être individuel et collectif sont effectivement mises en place et bénéficient de manière équitable à toutes les communautés qui y vivent et qui partagent profondément le sentiment d'appartenance à un pays unitaire dont la gouvernance, à tous les niveaux, respecte scrupuleusement les valeurs démocratiques, de justice et de dignité humaine.*

3.1.2. Objectifs spécifiques

Pour réaliser l'objectif général décliné ci – dessus, la SDS Sahel-Niger vise spécifiquement les objectifs suivants :

1. Créer, de concert avec les acteurs locaux, nationaux et internationaux, les conditions d'une meilleure sécurisation des biens et des personnes dans toutes les zones sahélo - sahariennes du Niger.
2. Améliorer l'accès des populations des zones concernées aux opportunités économiques et à l'emploi, notamment pour les jeunes.
3. Améliorer l'accès des populations des zones concernées aux services sociaux de base.
4. Renforcer les capacités pour une bonne gouvernance au niveau communautaire et dans les collectivités territoriales des zones ciblées.
5. Assurer la réinsertion socio – économique des rapatriés forcés de Libye, de Côte d'Ivoire, du Nigéria et d'Algérie.

3.2. Axes Majeurs

La réalisation des objectifs spécifiques ci – dessus implique une mise en œuvre articulée autour de cinq (5) axes majeurs :

1. Le renforcement de la sécurité des biens et des personnes,
2. L'accès des populations aux opportunités économiques,
3. L'accès des populations aux services sociaux de base ;
4. Le renforcement de la gouvernance locale;
5. L'insertion socio – économique des rapatriés forcés de Libye, de Côte d'Ivoire, du Nigéria et d'Algérie.

SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

3.2.1. Axe stratégique 1 : Le renforcement de la sécurité des biens et des personnes

Cet axe met en œuvre les actions suivantes :

1. **Le renforcement de la sécurité des centres urbains et des frontières.** Articulé autour de :
 - i) l'amélioration de la couverture en matière de services de police : commissariats de police, unités d'intervention (BAC, BRI, CNS), postes de police frontaliers. La création de 39 commissariats de police, trois (3) postes de police de proximité, 22 postes de police frontaliers, 11 brigades anticriminelles, une (1) compagnie de sécurité, deux (2) unités de police secours, une (1) unité de police routière, et un (1) groupement d'intervention de la police nationale ;
 - ii) la création d'un vaste réseau de renseignements ;
 - iii) le renforcement des capacités logistiques appropriées des services de police (divers matériel et mobilier de bureau, matériel de transport et équipements techniques répondant aux exigences de la situation, incluant le matériel de transmission et de communication). Au titre du matériel du transport, l'acquisition, l'équipement et le déploiement de 49 véhicules de commandement, 100 véhicules (4X4) d'intervention et 195 motos dont 52 DT; la dotation en carburant et autres consommables liés à l'opérationnalité de la logistique de transport. Au titre des moyens de transmission et de communication, il est prévu : l'acquisition et le déploiement de 73 stations VHF, cinq (5) relais, 33 HF portables, 695 appareils portatifs, 41 appareils Thuraya, quatre (4) autocom et dix (10) enregistreurs.
 - iv) le renforcement des capacités scientifiques de la police (équipement du Service Central de l'Identité judiciaire, du Laboratoire de Police Technique et Scientifique, la modernisation de la Direction des Renseignements Intérieurs et équipements des services en outils informatiques) ;
 - v) le renforcement des capacités techniques de sécurité (armement et munitions) ainsi qu'en matière de maintien de l'ordre ;
 - vi) la modernisation des services de la direction générale de la police. Les initiatives concernent notamment : la mise en place d'un réseau intranet, l'extension de la connexion internet, la vidéo – surveillance des sites jugés sensibles (Niamey), badges magnétiques (accès MISP/D/AR-DGPN) ;

- vii) l'amélioration du fonctionnement des services spécialisés existants tels que la Compagnie Mobile de Contrôle des Frontières (CMCF) basée à Konni ;
- viii) la création de six (6) Brigades Mobiles de Contrôle des Frontières (BMCF) ;
- ix) l'organisation et l'intensification des patrouilles (urbaines, mixtes, de dissuasion, le long des frontières et dans les zones à risques ;
- x) la prise en compte du volet « recherches des informations » des services compétents.
- xi) le renforcement des différentes unités de police en ressources humaines à travers ; le recrutement, l'équipement et la formation initiale de 3810 policiers (tous grades confondus) ;
- xii) la formation continue des cadres et agents d'exécution de la police par la formation de 270 policiers en matière de : lutte contre le terrorisme (niveau 1, 2 et 3), la gestion des ressources humaines, la cybercriminalité, la criminalité transfrontalière, la balistique, la police technique et scientifique, la coopération judiciaire internationale, le document de voyage, la lutte contre le trafic des êtres humains, les trafics de drogues, la création d'une base de données, le traitement et la collecte des Informations (RG).

2. **Le renforcement de la sécurité en milieu rural** : compte –tenu du caractère global des menaces et autres risques majeurs sur la sécurité, il convient d'appréhender les stratégies à mettre en œuvre sur un plan global. Dans cette perspective, les actions à mener concernent toutes les régions du pays. A ce titre les initiatives suivantes seront entreprises :

- i) Le renforcement du dispositif sécuritaire dans chacune des régions, au regard des conditions de sécurité spécifiques précédemment identifiées.

REGIONS	STRATEGIES
AGADEZ	<p>En raison de l'immensité du travail de sécurisation dans la Région d'Agadez, les initiatives suivantes seront entreprises au sein de la Garde Nationale:</p> <ul style="list-style-type: none"> – la réhabilitation des anciens Postes comme Siguidine et Fachi dans le Kawar, Injagaran et Tchintaborak dans le Tadarest et l'Escadron de RTA dans la commune rurale de Danett ; – le renforcement de toutes les unités existantes ; – le renforcement de la capacité opérationnelle de l'escadron mobile d'Agadez en vue d'appuyer les autres unités au besoin.
DIFFA	<p>Les stratégies porteront sur la création et le renforcement des capacités des structures de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le renforcement des unités existantes ; – la création d'un Escadron de la Garde Nationale à Lagani ; – la création d'un Escadron de la Garde Nationale à Yogo ; – la transformation du peloton de N'Gourti en Escadron Mobile ;

- la création d'un Escadron Méhariste à Gadira (dans le lit du Lac) ;
- la dotation des unités de Goudoumaria, Mainé soroa, Diffa et Bosso en motos tout terrain.

DOSSO

Les stratégies suivantes seront mises en œuvre :

- la dotation de toutes les unités en moyens roulants ;
- le renforcement de leurs capacités opérationnelles ;
- la transformation du peloton de Loga en escadron, afin de sécuriser le Nord de la Région et lutter contre la consommation et la vente des drogues et stupéfiants ;
- la création d'un Escadron mobile dans la ville de Dosso, afin d'appuyer les autres unités de la Région au besoin ;
- l'organisation des patrouilles urbaines ;
- l'intensification des patrouilles mixtes dans toute la Région.

MARADI

Les actions suivantes seront réalisées :

- la création d'un Escadron à Gadbedji dans le département de Dakoro, pour empêcher aux groupes armés d'attaquer les marchés et de rançonner la population ;
- le renforcement des unités existantes en moyens.
- la création d'un escadron mobile à Tibiri (Maradi) pour appuyer les autres unités.

TAHOUA

L'accent sera mis sur :

- le renforcement des autres unités existantes ;
- la réhabilitation des anciens postes abandonnés, à savoir : les escadrons de Takanamat, Egarek, Midal, Tamaya et la création d'un escadron à Tezerzet vers la frontière malienne. Ces escadrons ont pour mission la surveillance des mouvements des groupes de malfrats et terroristes présents le long de la frontière Nigéro-Malienne ;
- la transformation des pelotons de Tillia et Tassara en escadrons ;
- le renforcement des unités existantes dans la partie Sud de la Région de Tahoua qui est confrontée aux vols de bétails et aux vols à mains armées et la création d'un escadron mobile à compétence régionale dans le chef-lieu de Région.

TILLABERI

Les stratégies porteront sur :

- le renforcement des escadrons de la Garde Nationale de Ouallam, Banibangou, Abala, Ayorou en moyens humains et matériels ;
- la création d'autres escadrons à Inatess, Mangaizé, Ikerfane, qui constituent des carrefours et des pistes de passage pour les malfaiteurs. Ces unités ont pour mission de :
 - assurer une présence permanente sur le terrain ;
 - intervenir en cas de conflits intercommunautaires ;
 - Surveiller en permanence toutes les pistes qui mènent vers le Mali.
- la transformation des pelotons de Torodi et

	<p>Kirtachi en escadrons ;</p> <ul style="list-style-type: none"> – le renforcement des autres unités existantes ; – la création d'un Escadron Mobile dans la Commune Urbaine de Tillabéry, avec pour mission de soutenir les autres unités de la Région en cas de nécessité, et de surveiller en permanence les pistes d'entrées et sorties de la ville.
ZINDER	<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La création d'un escadron à la commune rurale de Tinhia (Tanout), avec pour mission de faire face aux mouvements des bandits armés venant de la Région d'Agadez, et d'empêcher l'infiltration des armes de guerres venant du Tchad pour l'intérieur du pays, et les vols de bétails qui sont sources de conflits intercommunautaires ; – La création d'un escadron à Kandal-Bouzou dans la Commune Rurale de Tesker, avec pour mission de lutter contre les trafics d'armes de guerres en provenance du Tchad, et de contrôler et surveiller les mouvements des personnes suspectes. – La création d'un Escadron à Iday pour lutter contre le trafic d'armes de guerres provenant du Tchad et contre les voleurs de gros bétails.
NIAMEY	<p>Les stratégies suivantes vont être mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le renforcement des capacités opérationnelles du Groupement de Maintien de l'Ordre et du Groupement de Service ; – l'aménagement des dispositifs de sécurité des points sensibles – l'intensification des activités de Police Administrative; – le renforcement des piquets d'interventions ; – l'accélération de la mise en place de la Brigade à vocation judiciaire.

ii) La réorganisation du dispositif sécuritaire de la Garde Nationale : compte tenu de la situation actuelle du pays, des mutations connues par la Garde Nationale en personnel et en logistique, de la spécificité des missions, et de la complexité des menaces de tout genre, il est nécessaire de réorganiser les unités de la Garde Nationale pour assurer la promptitude dans l'action, une bonne coordination dans le commandement, à travers :

- la réorganisation du dispositif sécuritaire de la garde nationale ;
- la transformation de toutes les Unités situées dans les soixante-trois (63) Chefs-Lieux de Département en Groupement ;
- la création d'autres Escadrons pour assurer la couverture sécuritaire sur l'ensemble du Territoire National ;
- le placement des escadrons situés dans les entités Administratives des Départements sous le Commandement direct des Commandants de Groupements ;

- la création d'un Escadron de Maintien de l'Ordre au niveau de chaque chef-lieu de Région. Cette unité spécialisée est à la disposition du Commandant de Région ;
- la création d'une Brigade de Piste à vocation Judiciaire dans chaque chef-lieu de Région ;
- la réorganisation et l'entretien dans chaque chef-lieu de Région d'une Unité de la Direction de la Documentation et du Renseignement, chargée de surveiller les points sensibles, d'encadrer toutes les manifestations dans la ville, de prévenir tous risques d'instabilité dans la localité. Cette unité discrète est placée sous les ordres directs du Commandant de Région ;
- la mise en place d'une section Méhariste dans les Escadrons situés dans les zones difficiles d'accès pour les véhicules ;
- La création de nouvelles unités induit des initiatives de renforcement de capacités logistiques (matériel roulant et assimilé, équipement de transmission et de communication, matériel de défense et sécurité, etc.), techniques, humaines et organisationnelles

NB : En attendant la mise en place effective des nouveaux escadrons, le placement des détachements à durée trimestrielle dans les points sensibles prévus pour une éventuelle création d'escadron.

- iii) La communication pour un changement de comportement (CCC) et la mobilisation sociale des communautés locales face à la problématique de l'insécurité et aux enjeux du développement économique et social dans les zones ciblées.
- iv) La prise en charge des victimes (militaires et civils) des anciens mouvements de la rébellion au Niger.
- v) le renforcement des capacités techniques et logistiques des unités militaires en matière de renseignements, à travers notamment :
 - la formation des unités dédiées à la recherche de renseignements ;
 - la mise à niveau opérationnelle des moyens de renseignements de l'armée de l'air (détachement de vision nocturne, caméras appropriées, etc.).
 - la dotation des forces armées et de la gendarmerie nationale en moyens appropriés de renseignements.
- vi) Le développement d'une coordination et d'une synergie transfrontalière pour une meilleure prise en charge des questions sécuritaires dans les zones sahélo – sahariennes.
- vii) Le plaidoyer au plan international sur les défis, enjeux et perspectives au regard de la situation sécuritaire dans l'espace sahélo – saharien en général et nigérien en particulier.

- viii) La prise en charge psycho – sociale et socio – économique des ex-combattants. Cette stratégie intègre le renforcement des capacités de ces ex combattants sur certaines valeurs fondamentales communes qui fondent et maintiennent les individus vivant en société dans une certaine symbiose, notamment dans cette partie du Niger : droits humains, République, démocratie, paix, justice, équité, citoyenneté, liberté, dignité humaine, etc. Il s'agit en fait, de sensibiliser ces ex-combattants face aux droits et devoirs civiques du citoyen. En marge du processus d'acquisition et de raffermissement de ces valeurs, il s'agira de partager les grands principes de l'Etat en vertu de la constitution de la 7^{ème} République du Niger et de certaines orientations relatives à la gouvernance locale, au développement local, à la participation individuelle et collective aux processus de développement local, à la vie associative, etc.
- ix) La réinsertion socio – économique des ex-combattants. Tirant les leçons des expériences passées sur la réinsertion des combattants démobilisés des ex-mouvements des rébellions armées, la SDS SAHEL-NIGER préconise : un appui technique à l'identification et à la formulation de projets individuels ou collectifs viables de création des petites et moyennes unités de production et cela en vue de la réinsertion socio – économique de ces ex combattants ; la mise en œuvre de programmes destinés à appuyer et à encadrer la mise en œuvre de ces projets, notamment à travers la recherche de financement, l'encadrement de la mise en œuvre opérationnelle, les échanges d'expériences, le suivi et l'évaluation, le partage des informations sur les opportunités, le renforcement des aptitudes techniques, la promotion de cadres organisationnels et associatifs pertinents, l'appui – conseil, etc. Toutefois il convient de noter que ce programme ne se substituera pas aux promoteurs, il devra faciliter et promouvoir le leadership de ces promoteurs et leur responsabilisation dans la gestion de leurs projets. Cela est une condition importante de leur autonomisation, de leur motivation et de la pérennité des effets de cette stratégie.
3. A côté des actions ci – dessus en matière de sécurisation des biens et des personnes, des initiatives complémentaires seront développées notamment **dans le domaine judiciaire**, pour dynamiser le pôle judiciaire anti – terroriste créée en 2010. Il s'agit de l'installer et de le rendre opérationnel dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Par ailleurs la SDS SAHEL-NIGER couvre les initiatives d'appui à la justice à travers : i) la réforme et l'adaptation du cadre pénal et pénitencier ; ii) la généralisation du mécanisme d'assistance juridique et judiciaire aux populations vulnérables ; iii) le renforcement des capacités de réaction contre les trafics illicites, la criminalité organisée et le terrorisme

ACCES AUX OPPORTUNITES ECONOMIQUES

3.2.2. Axe stratégique 2 : la création et le renforcement de l'accès des populations aux opportunités économiques

Cet axe porte sur les stratégies visant à réduire significativement l'incidence de la pauvreté endémique des populations des zones ciblées et le chômage, notamment des jeunes. Les actions ciblées ont également vocation à contribuer à la réalisation des objectifs de l'Initiative 3N qui consistent à :

- Résorber le déficit alimentaire national et améliorer la qualité de l'alimentation par l'augmentation de la productivité et la diversification des cultures ;
- Augmenter la capacité de résilience des ménages pauvres par l'augmentation de leurs revenus ;
- Réduire la malnutrition des groupes les plus vulnérables (enfants de moins de 5 ans et femmes enceintes et allaitantes) par la diversification et l'éducation nutritionnelle ;
- Accroître les capacités nationales et locales d'anticipation, de prévention et de gestion des crises alimentaires.

C'est également une opportunité pour une meilleure affirmation et une prise en charge de la vocation pastorale et agro – pastorale des régions nord et nord – est du Niger. Cependant, cet axe met en œuvre, de manière générale, les stratégies durables d'identification et de promotion des projets individuels et collectifs porteurs pour le développement socio – économique dans les zones concernées. Ces actions sont fondées sur la **valorisation du potentiel agro – sylvo – pastoral dans les zones ciblées**. Il s'agit notamment d'exploiter les potentialités de ces zones, notamment : la disponibilité des terres exploitables avec un microclimat favorable à la pratique d'une large gamme de cultures maraîchères, fruitières et de la phoéniculture, la disponibilité des ressources en eaux souterraines très importantes renouvelables, l'existence des mares semi-permanentes et permanentes, l'importance et la variété du cheptel

Dans cette perspective, cet axe vise à mettre en œuvre les actions suivantes :

1. Dans **le domaine de l'élevage** la stratégie vise à développer des initiatives dans la perspective d'augmenter la disponibilité des produits d'origine animale : viande, lait, œufs, etc. L'accent sera mis sur les initiatives prioritaires suivantes:
 - i.) Augmentation et diversification des productions animales ;
 - ii.) Sécurisation de l'environnement des productions pastorales ;
 - iii.) Amélioration de la santé animale ;
 - iv.) Valorisation de la production animale ;
 - v.) Renforcement des capacités d'intervention des agents d'Elevage ;
 - vi.) Réhabilitation, création et équipement des infrastructures de base ;
 - vii.) Amélioration du dispositif de coordination et de suivi ;

- viii.) Restauration et protection des bases productives.
2. Dans **le domaine de l'agriculture**, les zones concernées regorgent d'importantes potentialités pour le développement de la culture irriguée et de l'arboriculture. Dans la perspective de valoriser ces potentialités, les initiatives dans les domaines suivants seront développées :
- i.) L'amélioration de l'accès aux intrants ;
 - ii.) La promotion de l'accès aux périmètres maraîchers et aux intrants des femmes ;
 - iii.) La réalisation et réhabilitation des aménagements hydro-agricoles (AHA) particulièrement dans la plaine de l'Ihrazer (Agadez), dans les oasis et le long de la Komadougou (Diffa);
 - iv.) La mise en valeur des périmètres et la promotion de la petite irrigation et des exploitations irriguées modernes par la mise en place d'un programme de cultures irriguées ;
 - v.) La mise en place des kits communaux, villageois et ménagers ;
 - vi.) La valorisation des produits agricoles et la promotion des filières agricoles porteuses ;
 - vii.) L'opérationnalisation d'un programme de renforcement de capacités à tous les niveaux incluant la formation technique et adaptée des cadres moyens ; la formation technique et adaptée des ingénieurs ; la formation continue, de spécialisation et de perfectionnement ;
 - viii.) La promotion des exploitations irriguées modernes.
3. Dans **le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles**, la stratégie prévoit le développement des initiatives suivantes :
- i.) La mise en place d'un programme de gestion des ressources naturelles ;
 - ii.) La Conservation de la biodiversité et valorisation de la faune ;
 - iii.) La valorisation des produits forestiers, halieutiques et apicoles ;
 - iv.) La sécurisation des ressources pastorales, plans d'eau, autres ressources naturelles ;
 - v.) L'amélioration de la gouvernance environnementale
4. Les zones situées dans la bande sahélo - saharienne constituent des zones de **tourisme et d'artisanat** par excellence au Niger, c'est pourquoi les actions suivantes seront initiées pour promouvoir et développer ce domaine qui représente un levier important pour le développement :
- i.) la réhabilitation des infrastructures existantes, construction de nouvelles infrastructures et appui au renouvellement du parc automobile ;
 - ii.) l'amélioration des Performances techniques des intervenants du secteur ;
 - iii.) la révision de la carte touristique du Niger ;
 - iv.) l'identification et aménagement des sites touristiques ;
 - v.) la sécurisation des sites touristiques ;
 - vi.) le soutien à l'approvisionnement et la commercialisation des produits sur les marchés extérieurs ;

- vii.) la construction, l'équipement, la promotion des Centres et Villages artisanaux et la formation des artisans de ces centres ;
 - viii.) le renforcement des capacités des femmes artisanes.
5. Dans **les domaines des infrastructures routières et du transport**, les actions qui seront mises en œuvre participeront au désenclavement des zones de production. Il s'agit de faciliter le rattachement des centres secondaires aux pôles économiques. Elles comportent notamment les éléments suivants :
- i.) les travaux de traitement des points critiques et de réhabilitation des pistes dégradées ;
 - ii.) la réalisation de nouvelles pistes rurales ;
 - iii.) l'aménagement de certaines routes en terre : Banibangou – Frontière Mali (56 km), Dakoro – Bermo – Abalak
 - iv.) la réhabilitation de certaines routes, notamment sur la RN11 Nord (Zinder – Agadez et Agadez – Abalama), les routes Djajiri – Diffa ; Ouallam – Banibangou et Balleyara – Tabla – Loga ;
 - v.) l'aménagement et le bitumage de certains tronçons de routes, notamment :
 - Arlit-Assamaka (223 km)
 - Diffa - N'Guigmi - Frontière du Tchad (185 km)
 - Filingué – Tahoua (245 Km) ;
 - RN25 - Kao - Tchintabaraden : 87 km
 - Tillabéri - Ouallam : 72,5 km
 - Keita- Dakoro- Belbégi - Guézaoua (KDBG): 364 km
 - Agadez - Dabaga - Timia - Iférouane - Gougaram - RTA : 485 km
 - vi.) la promotion et le renforcement des capacités logistiques appropriées pour le transport de personnes et des animaux ;
 - vii.) le développement des capacités d'entretien du matériel roulant et d'approvisionnement en carburant à intervalles réguliers ;
 - viii.) le développement de l'aéroport d'Agadez.
6. Dans **le domaine de la communication**, les zones concernées sont caractérisées par leur accès difficile. A l'instar des domaines des routes et du transport, la stratégie dans ce domaine, participera au désenclavement de ces zones. A cet effet, les principales actions à mener sont :
- i.) L'amélioration de l'accès et de l'accessibilité aux services des TIC
 - ii.) Le développement des infrastructures, applications et contenus numériques.
7. A côté de l'exploitation industrielle **des ressources minières et énergétiques**, la stratégie consiste, dans ce domaine, à la promotion de la création de petites et moyennes unités de production pour assurer une meilleure couverture des zones concernées en sources d'énergie. Il s'agit notamment d'équiper les villages de plus 1000 habitants en unités de forces motrices. Dans le domaine minier, les initiatives concerneront : la maîtrise du circuit de commercialisation des produits issus de l'exploitation minière à petite échelle et l'opérationnalisation des unités pilotes d'extraction et de transformation des substances minières exploitées artisanalement

8. **La question de l'emploi** est cruciale dans les zones concernées par la présente stratégie et cela, compte tenu des évènements qui l'ont marqué ces dernières années. En effet, l'oisiveté peut être source de plusieurs tentations (vols, trafics de drogues, rébellion). Il faut par conséquent proposer des solutions idoines et immédiates. Deux actions essentielles sont proposées à court terme à savoir :
- i.) le développement des travaux à haute intensité de main d'œuvre, qui vise à donner de l'emploi aux jeunes à travers des activités d'intérêt général et génératrices de revenus sous forme de *cash for work* et de *food for work* par exemple. Il s'agit de protéger les zones de production agricole ou de pâturages des érosions et de désenclaver la zone en construisant des ouvrages permettant de relier facilement les zones de production aux zones de consommation. Les activités allant dans ce sens sont : la protection des berges des vallées de l'air ; la récupération des terres ; la réhabilitation et la construction des pistes rurales.
 - ii.) l'appui au développement des initiatives socioéconomique des jeunes et des femmes, qui vise à apporter des appuis techniques et financiers dans l'identification et la mise en œuvre des initiatives de jeunes et des femmes dans les zones ciblées et qui sont porteurs de projets viables. Elle s'inscrit dans la même dynamique que celle développée précédemment à propos de l'insertion des ex-combattants. De plus, elle inclut les jeunes rapatriés de Libye, de Côte d'Ivoire, du Nigéria et d'Algérie. Dans ce cadre, il sera également entrepris la modernisation de l'exploitation des salines de Bilma et l'appui aux jeunes et aux femmes pour le développement des PME.
- 9). **Dans le domaine de la promotion du sport et de la culture** : La promotion du sport et la culture à travers l'initiation de rencontres périodiques pour la valorisation de notre patrimoine culturel et la détection de jeunes talents sportifs par la vulgarisation de la pratique sportive en zone nomade. Cela suppose l'institutionnalisation d'une rencontre périodique qui prendra cet aspect en compte.

ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

3.2.3. Axe stratégique 3 : l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base

Les zones sahélo - sahariennes ont connu ces dernières années une situation d'insécurité en liaison avec la rébellion armée, le développement des trafics illicites de toutes sortes (cigarettes, migrants, drogues, etc.), le vol du gros bétail et les conflits intercommunautaires. Cette situation a constitué un frein au développement humain durable de la zone. En effet, il a été constaté une dégradation des services publics de base (éducation, santé, hydraulique) dans cette zone. Pour y remédier, des actions vigoureuses doivent être menées dans les différents domaines des services sociaux de base.

1. **Dans le domaine de l'éducation**, la sous scolarisation et l'analphabétisme sont des maux dont souffre la population du Niger en général et celle des zones ciblées en particulier. En effet, du fait de l'insécurité dans ces zones, les enseignants l'ont abandonnée, les infrastructures sont insuffisantes et celles qui existent ne sont pas bien entretenues. Le mode de vie des populations de cette zone exige un traitement particulier des questions de l'éducation. C'est dans ce sens que les actions suivantes seront menées :
 - i.) l'amélioration de l'offre éducative : elle consiste à créer les conditions de la scolarisation de l'ensemble des enfants des zones concernées en âge scolaire en mettant en place les infrastructures, les équipements et les ressources humaines nécessaires, en fonction d'une carte scolaire plus adaptée. La mise en œuvre de cette stratégie est une condition pour l'application de la décision prise par le Président de la République de rendre l'école gratuite et obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans.
 - ii.) l'amélioration de la rétention scolaire des enfants. Les conditions de vie dans les établissements scolaires sont déterminantes dans la fréquentation scolaire dans les zones concernées. En effet, l'éloignement des parents et les mauvaises conditions de vie des élèves amènent les parents à être retissants par rapport à la scolarisation de leurs enfants. Dans la perspective d'améliorer cette situation, plusieurs initiatives seront initiées :
 - La sensibilisation des parents d'élèves ;
 - La généralisation des cantines scolaires ;
 - La création des écoles nomades ;
 - La construction des dortoirs ;
 - L'équipement des dortoirs ;
 - La construction des réfectoires ;
 - La construction des latrines scolaires pour les filles et les garçons ;
 - La formation des enseignants et la sensibilisation des élèves en hygiène, assainissement et santé scolaire ;

- La dotation des écoles en mini pharmacies scolaires ;
 - La dotation des écoles en points d'eau moderne ;
 - L'équipement des écoles en panneaux solaires;
 - La création des collèges ruraux à internat ;
 - L'octroi de bourses d'encouragement aux élèves des lycées
- iii.) l'amélioration de la qualité de l'enseignement qui s'est dégradée par la combinaison de plusieurs facteurs dont le niveau et la qualification des enseignants, la faiblesse de l'encadrement et l'insuffisance de matériels et fournitures scolaires. Cette action vise l'amélioration de la qualité de l'enseignement à travers:
- La dotation des écoles en matériels et fournitures scolaires ;
 - La révision des curricula ;
 - La formation initiale des enseignants ;
 - La formation continue des enseignants par la redynamisation des Cellules d'Animation Pédagogique;
 - Un encadrement pédagogique de qualité (inspecteurs et conseillers pédagogiques) ;
 - La dotation du personnel d'encadrement en moyen de communication (GPS, Thuraya, etc.) ;
 - Le recrutement des guides pour accompagner le personnel d'encadrement.
 - La mise en place d'initiatives spécifiques visant à motiver le personnel enseignant des zones ciblées.
2. **Dans le domaine sanitaire**, quatre (4) actions majeures seront menées à savoir :
- i.) l'extension de la couverture sanitaire : il s'agit des initiatives visant à développer l'offre de soins de santé y compris la santé de la reproduction, dans toute la zone ;
 - ii.) le renforcement des capacités techniques et humaines des formations sanitaires ;
 - iii.) la disponibilité permanente des médicaments et vaccins pour garantir l'efficacité des prestations des formations sanitaires, par la mise en place d'un bon mécanisme de l'approvisionnement des formations sanitaires ; la mise en place des pharmacies de proximité ; la formation des gestionnaires des pharmacies.
 - iv.) les actions de communication et de sensibilisation pour une plus grande utilisation des services de santé y compris les services de santé de la reproduction.
3. **Dans le domaine de l'hydraulique**, l'accès à l'eau par la population et les animaux dans les zones sahélo - sahariennes est un grand défi pour le développement desdites zones. A cet égard, deux (2) principales actions peuvent être menées pour la satisfaction des besoins en eau de la population et du bétail :

- i.) l'amélioration de la couverture en eau de la zone par des actions spécifiques portant sur : l'évaluation du potentiel hydrique des zones concernées, le recensement des points d'eau existants, la réhabilitation des puits villageois, la réhabilitation des puits pastoraux, la construction des mini-AEP, la construction des puits villageois, la construction des puits pastoraux, l'aménagement des mares dans la zone pastorale, l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables.
- ii.) l'amélioration de la gestion des points d'eau : un bon mécanisme de gestion des points d'eau peut contribuer à la résolution de plusieurs problèmes comme les conflits intercommunautaires, la panne des ouvrages. Aussi, la présente stratégie concerne : la sensibilisation des utilisateurs des points d'eau, la mise en place des comités de gestion, la formation des membres des comités de gestion, la formation des agents d'entretien des points d'eau

RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE

3.2.4. Axe stratégique 4 : le renforcement de la gouvernance communautaire et au niveau des collectivités territoriales

La construction de l'unité nationale, le maintien de l'ordre public et l'amélioration du niveau de vie des populations étant envisagés dans le cadre des missions des services publics à l'intérieur d'un Etat unitaire, leur réalisation passe nécessairement par la réorganisation de l'appareil administratif et du territoire à travers la création de circonscriptions administratives et de collectivités territoriales comme cadres institutionnels de représentation et d'intervention de l'Etat mais aussi de responsabilisation et de participation sociale.

Aussi, si la création des collectivités territoriales demeure un acte législatif ordinaire, la proclamation par la constitution elle-même du principe de leur libre administration par des organes élus, montre que le Niger a fait le choix d'une nouvelle gouvernance fondée sur un partage de rôles et de responsabilités entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Il s'agira à ce niveau de rendre plus effectif le processus de décentralisation en mettant en place des mécanismes qui garantissent une bonne gouvernance et une plus grande transparence dans la gestion des collectivités territoriales tout en veillant au respect strict des attributions, rôles et responsabilités des différentes parties prenantes.

Cela reposera sur trois domaines à savoir (i) le renforcement des capacités de gouvernance locale, (ii) le renforcement des capacités de la gouvernance communautaire, (iii) le renforcement de la participation sociale.

1. Le renforcement des capacités de gouvernance locale : la décentralisation a suscité beaucoup d'espoirs au sein des populations nigériennes en général et celles des zones concernées en particulier. Cette décentralisation est en effet perçue comme une réponse à la mal gouvernance qui était une des causes de la rébellion. Cependant les analyses effectuées ont démontré que la faiblesse des capacités pour la gouvernance locale est une menace aux attentes des citoyens et aux objectifs de changement dans la qualité de la gestion du développement au niveau local. Aussi, la présente stratégie participera à l'amélioration de cette situation dans les zones concernées à travers les initiatives suivantes :

- i.) **Le renforcement des capacités communales :** dans ce domaine, les initiatives porteront sur la réalisation d'un état des lieux des capacités des services déconcentrés de l'Etat chargés de l'encadrement des communes ; la réalisation d'un état des lieux de l'administration communale en matière de ressources humaines et moyens matériels ; l'organisation et l'appui au fonctionnement de l'administration communale ; l'élaboration d'un

programme spécial d'intégration des ex-combattants et sa mise en œuvre aux niveaux (communal, départemental, régional et même national).

- ii.) **Le renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation** concerne notamment : l'identification des besoins en renforcement des capacités et la formation des élus locaux, services techniques des administrations territoriales et déconcentrées et acteurs de la société civile. Ces formations se dérouleront en complémentarité des interventions en cours et initiées par d'autres partenaires.
- iii.) **L'appui au développement local** : cette stratégie concerne notamment des appuis pertinents et en synergie avec toutes les parties prenantes concernées, à la réalisation de diverses initiatives dont :
 - la réalisation du recensement administratif dans les communes ;
 - la facilitation de l'acquisition des actes d'état civil (acte de naissance, certificats de mariage, de décès, de nationalité.....) à tous les citoyens de la zone concernée ;
 - l'élaboration ou la réactualisation des plans de développement communal (PDC) ;
 - le développement et le renforcement de la coopération décentralisée nord/sud et sud/sud ;
 - la mobilisation des ressources de la diaspora en faveur du développement ;
 - la réalisation d'un état des lieux sur les performances des communes et le financement des actions des communes en fonction des critères de bonne gouvernance ;
 - l'opérationnalisation de l'ANFICT ;
 - le transfert effectif des ressources de l'Etat ;
 - l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication sur le civisme fiscal, la citoyenneté responsable et la transparence de la gestion communale ;
 - le renforcement des capacités de la société civile (promotion de la paix et de la sécurité, contrôle de l'action citoyenne, développement à la base...).
- iv.) **Développement de la synergie et du partenariat** à travers la création et la dynamisation de cadres de concertation régionaux et locaux ; la dynamisation de l'association régionale des municipalités et le Cadre de Concertation sur la Décentralisation ;
- v.) **La promotion de l'accès de tous aux actes d'état civil** par le renforcement des capacités des services en charge de la question et la multiplication des centres d'Etat civil.

2. Le renforcement des capacités de la gouvernance communautaire. Dans l'organisation de la gouvernance communautaire, la chefferie traditionnelle et les autres leaders communautaires jouent un rôle important. Ils contribuent fortement à la mobilisation des ressources, à la mobilisation sociale, à

l'enracinement des valeurs traditionnelles et au maintien de l'ordre et de la quiétude sociale. Aucune stratégie en faveur du maintien et de la consolidation de la paix en l'occurrence dans les zones concernées, ne peut aboutir sans la participation des leaders communautaires. C'est pourquoi une attention particulière doit être accordée à ces derniers et des actions concrètes tendant à renforcer leurs capacités à participer efficacement aux efforts du développement local et national doivent être menées et encouragées.

Dans cette perspective, il est préconisé :

- i.) **Le Renforcement des capacités de la chefferie traditionnelle et des autres leaders communautaires** par un appui conséquent à : l'organisation, la structuration et la dynamisation des structures traditionnelles régionales et locales. Il s'agira également de renforcer leurs capacités, au regard de leurs rôles spécifiques, à participer à la gouvernance locale. La compréhension mutuelle des rôles et des responsabilités ainsi que des interrelations qui doivent exister entre les différents acteurs de la chaîne de développement local et communautaire. Les fondements et les principes de la gestion locale et communautaire dans un contexte de gouvernance démocratique doivent être clairement appréhendés et intégrés dans les pratiques courantes et l'exercice du leadership communautaire. De même certaines valeurs fondamentales qui sont les fondements de la République et de l'harmonie communautaire doivent être intégrées dans les thématiques de renforcement des aptitudes en direction des leaders communautaires.
 - ii.) **L'implication des leaders communautaires en particulier la chefferie traditionnelle aux efforts de développement local** : Il s'agit d'une conséquence logique de la mise en œuvre des initiatives de renforcement des capacités de ces leaders. Dans cette direction, le renforcement des capacités organisationnelles et logistiques des chefs traditionnels, est une option qui sera mise en œuvre dans le cadre de la présente stratégie. En l'occurrence, elle inclut la participation des leaders communautaires en général et des chefs traditionnels en particulier, au cœur des actions de développement local, incluant la sécurité des biens et des personnes. Dans cette perspective, il sera visé: l'accompagnement en matière sécuritaire à travers la mise en place d'un système d'information civile et de gestion de l'information ; la valorisation et le renforcement du rôle d'officier d'état civil, la mobilisation des ressources en matière de développement local et pour la résolution des conflits inter et intra-communautaires ; la formation et la sensibilisation des chefs traditionnels ; la prise en compte de la chefferie traditionnelle dans toutes les questions liées au développement.
- 3. Le renforcement de la participation sociale** : la participation sociale est un pilier fondamental dans l'ensemble du processus de développement en général et du développement local en particulier. Au Niger où les jeunes représentent environ 2/3 de la population totale et où les femmes constituent plus de la moitié de cette population, il apparaît logique, pertinent et incontournable,

qu'ils soient au cœur des questions de la gouvernance à tous les niveaux et particulièrement au niveau local. Ainsi, pour améliorer la gouvernance locale du développement, il est important de renforcer les capacités des jeunes et des femmes à jouer pleinement leurs rôles. De plus dans le contexte d'insécurité que connaissent les zones ciblées par la présente stratégie, il convient de noter que ces deux groupes d'acteurs ont joué un rôle déterminant dans la rébellion et sont également les premières victimes des conséquences de l'insécurité qui prévaut dans ces zones. Leur implication sociale en faveur de la restauration durable d'un climat de paix et de sécurité est alors impérative.

Les actions suivantes seront mises en œuvre afin de renforcer la participation sociale dans le développement local et la restauration durable de la paix et de la sécurité dans les zones du nord et du nord – est du Niger.

- i.) Le renforcement du leadership féminin :** Les initiatives qui seront développées ont pour but de renforcer le pouvoir économique et les capacités des femmes à jouer pleinement leur rôle dans le développement de la zone et à apporter leur contribution aux efforts en faveur de la paix et de la sécurité. Il s'agit notamment :
- du développement des activités socio-économiques des femmes (AGR, élevage, artisanat) ;
 - du financement des initiatives des organisations féminines et du développement des institutions de micro finance pour faciliter l'accès des femmes au crédit ;
 - de l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant ;
 - de la valorisation et l'amélioration de la position sociale de la femme (alphabétisation, CCC, plaidoyer en faveur de la paix et de la sécurité...).
- ii.) La Promotion de la jeunesse :** Il s'agit de mieux mobiliser et valoriser les contributions de la jeunesse dans les actions de développement et à renforcer le sentiment de confiance en soi à travers notamment :
- l'appui aux organisations de jeunesse et le renforcement de leurs capacités ;
 - l'appui à l'élaboration d'un plan d'actions pour les jeunes ;
 - l'implication des jeunes dans les efforts de développement local et communal ;
 - le soutien et l'appui aux financements des projets des jeunes, à leurs initiatives privées, aux projets éducatifs et socio-économiques des jeunes ;
 - la mise en œuvre conséquente de la politique nationale de la jeunesse et de l'emploi des jeunes ;
 - la création de centres de promotion des jeunes dans chaque commune (bibliothèques, centre de loisirs ...).

INSERTION SOCIO – ECONOMIQUE DES VICTIMES DE RAPATRIEMENT FORCES

3.2.5. Axe stratégique 5 : l'insertion socio – économique des rapatriés forcés

L'année 2011 a été marquée par des conflits armés en Libye, en Côte d'Ivoire et les violences électorales et religieuses au Nigeria. Mais également l'émergence d'une situation complexe d'insécurité dans toutes les zones concernées par la présente stratégie. Ces événements ont provoqué le retour prématuré, dans des conditions extrêmement difficiles des travailleurs migrants du Niger forcés de fuir les théâtres de conflits et de violence. C'est ainsi que des centaines de milliers de nigériens reviennent au pays par vague, démunis de toutes ressources pour leur réinsertion dans la vie socio - active. Il s'agit de véritables cas humanitaires avec des risques majeurs sur le climat de sécurité déjà délétère qui prévaut dans ces zones.

Cet axe stratégique relève des exigences d'une situation spécifique mais avec un positionnement transversal sur les autres axes de la SDS SAHEL-NIGER. Il est conçu spécifiquement pour assurer la prise en charge effective de ces cas humanitaires en vue de créer un environnement favorable à leur réinsertion socio - économique durable et annihiler les risques sur l'aggravation de la situation sécuritaire dans les zones ciblées.

Dans ce volet spécifique, la stratégie est articulée autour des pôles suivants :

1. **L'appui à l'installation des nigériens « retournés » dans leurs zones spécifiques** : il s'agit de faciliter le relogement effectif dans des conditions acceptables d'au moins 1000 ménages des rapatriés forcés et vulnérables, dans leurs localités respectives. Dans cette perspective, une évaluation des besoins en habitation des ménages sans abris sera conduite de concert avec toutes les parties prenantes, notamment les leaders communautaires, locaux, etc. La SDS SAHEL-NIGER préconisera la mise en place d'appuis ciblés pour l'acquisition des terrains à usage d'habitation et à leur construction.
2. **Le renforcement des capacités des rapatriés forcés dans les productions agropastorales et dans l'exploitation des autres opportunités socio-économiques au niveau local**, dans la perspective de leur réinsertion. Il s'agit d'apporter une réponse rapide, directe et ciblée en vue d'atténuer les effets négatifs qui auraient affecté les ménages rapatriés forcés pendant leur installation dans leurs communautés.
La mise en œuvre de cette action requiert la prise en compte de nombreux défis notamment, la définition et l'application des critères d'éligibilité des ménages. Dans cette perspective, il est préconisé le partenariat avec les

ONG locales et avec les leaders communautaires locaux qui ont une bonne connaissance des réalités sociales des communautés cibles.

A titre d'illustration, les initiatives qui seront développées peuvent prendre la forme de :

- Cash Transfert ;
- Distribution des semences ;
- Distribution gratuite ciblée des vivres ;
- Distribution des animaux ;
- Création et mise en place des fonds communaux d'initiatives locales.
- Soutien en matériel agricole
- Etc.

3. **la création des conditions pouvant assurer une sécurité alimentaire et l'accès à l'emploi, de manière durable aux rapatriés forcés**, victimes de la guerre en Libye et en Côte d'Ivoire, des violences politiques et religieuses du Nigéria et des refoulés d'Algérie. Cette action se conjugue avec les autres pour renforcer les capacités de résilience des rapatriés forcés et des ménages extrêmement vulnérables aux risques d'insécurité alimentaire et de désarticulation socio – économique.

Le résultat sera recherché à travers des initiatives de renforcement et la mise en réseau des instruments locaux d'approvisionnement, de gestion et de distribution/redistribution des intrants et du disponible alimentaire (banques céréalières, etc.). Ces opérations vont s'appuyer sur les dispositifs communautaires et communaux, qui seront les premiers leviers pour une meilleure prise en charge des actions d'urgences et de soutien à l'amélioration de la disponibilité et de l'accès à l'alimentation au niveau local. Elles incluent l'inventaire et l'analyse des instruments locaux de gestion des crises alimentaires ; la mise en réseau des instruments locaux de gestion de crises ; le renforcement des stocks des instruments locaux d'approvisionnement en vivres et en intrants agricoles et zootechniques

NB : les aspects traitant des préoccupations d'ordre sécuritaire liées à cette situation de rapatriement forcé des nigériens sont pris en compte dans l'axe majeur 1 de la SDS SAHEL-NIGER.

3.3. Risques

3.3.1. Nature des risques

Les principaux risques associés à cette stratégie sont :

- Une faible mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie ;
- L'éclatement d'un nouveau conflit dans les zones concernées ;
- Une instabilité politique et institutionnelle dans le pays.

3.3.2. Analyse des risques et prise en charge

La stratégie sera mise en œuvre en partenariat et/ou en collaboration avec plusieurs acteurs : Ministères et autre structures Nationales, administrations déconcentrées de l'Etat, organisations de la société civile locale, le secteur privé, les Communes, et les communautés de base. Ainsi, en plus des risques physico-climatiques, d'autres risques liés à la situation sociopolitique et économique doivent être pris en compte. Les risques sont :

- Une instabilité politique au niveau national qui peut remettre en cause le processus démocratique et la décentralisation ainsi que la mobilisation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre ci – dessus cités ;
- Une situation d'insécurité ou de conflit dans les zones concernées hypothèquerait la mise en œuvre des initiatives (non disponibilité des groupes cibles, insécurité, etc.) ;
- une insécurité alimentaire sévère à l'exemple de 2005 et de 2010 qui changera l'ordre des priorités du gouvernement et de ses partenaires au développement, des communautés et des communes.
- La mauvaise gestion des facteurs de production (cash, semences, animaux, vivres) en termes de ciblage et de transparence par les OCB et ONG partenaires ;
- Le risque lié à la mauvaise gouvernance du cash (transport vers les communautés, attaques armées, détournement, etc.) ;
- La mauvaise gestion des instruments locaux (BC, BAB) par les OCB les communautés et ONG partenaires.

Le Niger est actuellement dans une phase normale de stabilité politique avec un avenir promoteur sur le plan démocratique. Pour sauvegarder ce cadre et minimiser les risques d'instabilité politique, le Gouvernement va veiller avec une attention particulière à promouvoir un dialogue franc et constructif entre les acteurs aux niveaux communautaire et communal. La stratégie préconise l'appui au niveau local pour la mise en place des mécanismes de veille et de réactions rapides par rapport aux conflits potentiels et aux risques d'insécurité dans les zones concernées

Pour minimiser les risques liés à la gestion du cash et des facteurs de production dans le cadre de l'appui aux bénéficiaires, on utilisera les expériences confirmées développées au Niger et dans d'autres pays de la sous-région en matière de transfert d'argent et de nourriture acquise dans les programmes de sécurité alimentaire et de gestion de catastrophes pour appuyer les acteurs locaux chargés de la gestion de ces ressources.

Le programme prévoit également le renforcement des capacités des OCB et ONG et même des communautés en matière de redevabilité et de gestion transparente des biens communs.

3.3.3. Principales hypothèses.

Les conditions préalables et les hypothèses à prendre en compte sont :

- la situation de risque d'insécurité dans le nord du Niger, que pourrait engendrer le conflit qui sévit la Libye, ne perturbe pas la mise en œuvre du programme,
- la situation qui prévaut au Mali et au Nigéria ;
- la situation politique ne déstabilise pas le fonctionnement normal du programme ou la gouvernance locale des communes;
- deux années de sécheresses successives ne surviennent pas pendant la vie du programme ;
- les cours mondiaux des denrées alimentaires s'améliorent pour être à la portée des ménages ;

Le système de suivi et évaluation du projet prévoit, en plus des plans habituels, un plan de suivi des hypothèses. Ce plan intégrera non seulement tous les risques cités dans le point précédent mais aussi les risques qui sont liés à la réalisation de ces hypothèses. Des seuils déclencheurs seront déterminés pour chaque risque afin d'alerter la Direction de Cabinet du Premier Ministre pour prendre les mesures nécessaires et à temps.

Chapitre 4

MISE EN OEUVRE

Le cadrage de mise en œuvre de la SDS Sahel-Niger est articulé sur la configuration stratégique défini par le Plan de Développement Economique et Social (**PDES 2012-2015**) à moyen terme et la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (**SDDCI Niger 2035**) à long terme au regard de l'option prise pour la prospective. Il a vocation à impulser la mise en œuvre afin de faire face, avec efficacité, aux défis liés aux changements attendus dans les conditions de développement et de sécurité des zones sahélo - sahariennes du Niger. Enfin, il prend en compte la distribution institutionnelle des rôles et des responsabilités en matière de gestion du développement.

La définition de ce cadre de mise en œuvre est articulée autour des dimensions suivantes : i) les principes directeurs de mise en œuvre; ii) l'ancrage institutionnel ; iii) le dispositif de pilotage ; iv) le dispositif organisationnel et de gestion ; v) le mécanisme de financement ; vii) le cadre du suivi et évaluation.

Ces différents dispositifs doivent absolument obéir à deux exigences majeures : satisfaire à l'exigence de conformité et d'efficacité par rapport aux axes stratégiques et à celle de la responsabilisation vis-à-vis de la finalité de la Stratégie.

4.1. Principes de la mise en œuvre

La réalisation des différents objectifs de la SDS Sahel-Niger et tout le succès attendu dépendent de la qualité de la mise en œuvre. C'est pourquoi il est important d'en définir les principes devant guider l'action, mais également clarifier les rôles et responsabilité de chaque acteur impliqué. Les conditions de réussite reposent sur les principes directeurs suivants : **la transparence, la participation, la responsabilisation, la flexibilité, la subsidiarité, l'équité, le partenariat, la complémentarité et la synergie.**

4.2. Ancrage institutionnel de la stratégie

En raison de son caractère multisectoriel et intégré, visant un impact transversal sur le développement socio-économique et les conditions sécuritaires dans les zones sahélo-sahariennes du Niger, la SDS Sahel-Niger est placée sous la tutelle du Cabinet du Premier Ministre. Notons qu'au titre de la Constitution de la 7^{ème} République, le Premier Ministre dirige l'action du gouvernement. A ce titre, il fixe les orientations politiques essentielles ; assure la coordination et la cohérence de l'action gouvernementale. Aussi, l'ancrage institutionnel de la SDS Sahel-Niger revêt ainsi un caractère politique et stratégique important, notamment pour maintenir et renforcer les synergies nécessaires au succès de la mise en œuvre. A ce titre le Premier Ministre assure, l'impulsion et le contrôle de la maîtrise d'œuvre. Il garantit, l'engagement politique du Gouvernement dans la mise en œuvre et

favorise le développement des synergies multi – sectorielles dans un cadre de partenariat multi – acteurs, afin de permettre la réalisation des objectifs de la SDS SAHEL-NIGER.

4.3. Dispositif de Pilotage de la Stratégie

Le dispositif de pilotage de la SDS Sahel-Niger est constitué sous forme d'un comité multisectoriel de pilotage (CMP) de haut niveau et placé sous la tutelle du Premier Ministre. C'est l'organe principal pour l'affirmation et l'expression des synergies entre les partenaires stratégiques. Ainsi, en même temps qu'il constitue un espace de concertation et de dialogue entre parties prenantes, il est un cadre politique d'orientation et de décision dans le cadre la mise en œuvre. A ce titre, il a cinq (5) principales missions : (i) adopter le plan d'action pluriannuel ainsi que les programmes d'activités annuelles, les budgets, les différents rapports annuels de performance; (ii) évaluer les performances et les réalisations et apporter les mesures correctives et les orientations stratégiques permettant de combler les éventuelles insuffisances ; (iii) décider de toutes les mesures propres à améliorer les performances; iv) approuver les différents rapports d'évaluation; v) Entreprendre un plaidoyer pour promouvoir, mobiliser le partenariat politique, financier et technique.

Le CMP regroupe sous la présidence du Cabinet du Premier Ministre des membres issus des structures concernées : ministères et autres structures de l'Etat, organisations de la société civile et du secteur privé et partenaires au développement du Niger. Ce Comité tripartite (Etat – Société civile, secteur privé et Partenaires au Développement) est le reflet du partenariat stratégique qui doit exister impérativement pour assurer une prise en charge politique, technique et financière de la problématique de la sécurité et du développement dans les zones sahélo - sahariennes du Niger. Il est composé ainsi qu'il suit :

1. Le Cabinet du Premier Ministre;
2. Un représentant du Ministère en charge du Plan et de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire ;
3. Un représentant du Ministère en charge de l'Intérieur, de sécurité Publique et de la Décentralisation et des Affaires Religieuses;
4. Un représentant du Ministère en charge des Finances ;
5. Un représentant du Ministère en charge de la Défense Nationale ;
6. Un représentant du Ministère en charge de l'Equipement ;
7. Un représentant du Ministère en charge de l'Agriculture ;
8. Un représentant du Ministère en charge de l'Elevage ;
9. Un représentant du Ministère en charge de l'Hydraulique et de l'Environnement ;
10. Un représentant du Ministère en charge de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
11. Un représentant du Ministère en charge de la Santé ;
12. Le Haut – Commissaire de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix ;
13. Le Haut – Commissaire à l'Initiative 3N ;
14. Un représentant de la CCAIN ;

15. Un représentant du RECA ;
16. Un représentant de la Délégation de l'Union Européenne ;
17. Un représentant du Coordonnateur du Système des Nations Unies.

En tout état de cause, la composition, la structuration, le fonctionnement du CMP ainsi que l'exécution de ses missions seront fixées par arrêté du Premier Ministre. En tant qu'outil de pilotage, le fonctionnement du CMP est fondé sur les principes de : i) l'affirmation du leadership de l'Etat et la primauté de la réglementation nationale ; ii) la transparence et la participation des partenaires dans les décisions d'orientation stratégique et de financement ; iii) la reddition des comptes au regard de l'utilisation des ressources financières mises en commun par les différents partenaires et des résultats qui y sont attendus de la mise en œuvre de la SDS SAHEL-NIGER.

4.4. Dispositif de coordination de la mise en œuvre de la stratégie

Le dispositif de coordination de la mise en œuvre, se fera sous la forme d'une unité exécutive, qui est l'organe de la maîtrise d'œuvre globale. Cette unité de coordination de la mise en œuvre est dirigée par un Secrétaire Exécutif. Elle assure les responsabilités suivantes:

- i.) La planification stratégique, opérationnelle et budgétaire globale;
- ii.) La coordination de la mise en œuvre des différents plans d'actions ;
- iii.) Le développement de toutes les initiatives nécessaires pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre ;
- iv.) La gestion technique, administrative, logistique et financière, conformément aux plans d'actions et dans le respect des conventions et du manuel de gestion. Cette responsabilité inclut l'exécution d'un plan de financement, approuvé par le Comité Multi –sectoriel de Pilotage (CMP) ;
- v.) La reddition des comptes, vis-à-vis de la tutelle et du CMP, sur l'état d'avancement de la mise en œuvre et sur l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières mises à la disposition ;
- vi.) La mise en œuvre des recommandations et des décisions du CMP ;
- vii.) L'interface entre le CMP et les différents niveaux de mise en œuvre;
- viii.) Le développement des passerelles de synergie entre les différents acteurs;
- ix.) Le développement du partenariat technique et financier ;
- x.) Le suivi et l'évaluation ;
- xi.) La participation, à titre consultatif, aux sessions du CMP ;
- xii.) L'élaboration et l'instruction au CMP, pour adoption, des critères objectifs d'approbation des requêtes pour le financement des investissements dans le cadre de la mise en œuvre des différentes composantes opérationnelles de la stratégie ;
- xiii.) Le secrétariat lors des sessions du CMP.

Cette unité exécutive est dirigée par un Secrétaire Exécutif et animée par une équipe technique composée d'expertise avérée, dans les différents domaines

couverts par la présente stratégie, incluant le suivi et l'évaluation, la gestion administrative et financière, la passation de marchés, le contrôle interne et la communication.

4.5. Dispositif de financement de la stratégie

4.5.1. Nature du dispositif

Le dispositif de financement de la présente stratégie ***s'inscrit dans une perspective d'intégration dans le système budgétaire national et décentralisé.*** Cependant, il est admis ***l'institution d'un mécanisme de financement autonome sous forme de « panier commun » prenant en compte toutes les sources de financement disponibles et opérationnalisé par un dispositif unique de gestion, de reporting et de contrôle.*** Ce principe d'unicité découle de l'option préconisée, au plan national, en faveur de l'approche programme et soutenue par l'ensemble des partenaires au développement du Niger. Il est également en cohérence avec les principes de la Déclaration de Paris, et répond avant tout au souci de transparence, d'efficacité et de préservation de la cohérence de la mise en œuvre de la SDS Sahel-Niger. Toutefois, dans la conception et la mise en œuvre de ce dispositif de financement, il sera impérativement tenu compte des leçons apprises dans l'opérationnalisation de tel mécanisme dans l'environnement institutionnel national. Le but étant fondamentalement d'impulser une dynamique de transparence et de responsabilité, mais également, de renforcement du partenariat dans la construction d'une synergie plus forte en faveur de la sécurité et du développement dans les zones sahélo – sahariennes du Niger.

La mise en œuvre de la SDS Sahel-Niger induit des mutations institutionnelles à la hauteur des défis et enjeux qui s'imposent tant au plan national qu'au niveau local. La décentralisation et le développement du partenariat sectoriels multi acteurs seront un déterminant important dans la configuration institutionnelle du dispositif de financement. Aussi, le mécanisme de financement et ses modalités de fonctionnement seront réajustés sur la base d'une plus grande ouverture aux partenaires. Ce mécanisme unifié de financement multi bailleurs, sera piloté par le Comité Multisectoriel de Pilotage et placé, sous l'égide du Cabinet du Premier Ministre en relation avec le Ministère des Finances et celui en charge du Plan.

Le dispositif de financement est destiné à financer les plans de travail annuel (PTA) dans le cadre de la mise en œuvre de la SDS Sahel-Niger. Pour faire face aux dépenses de la mise en œuvre, le dispositif unique de financement centralise : les contributions de l'Etat ; les contributions financières des partenaires au développement du Niger ; les ressources financières mobilisées au titre du cofinancement avec les stratégies sectorielles partenaires (PDDE/PSEF²³, PDS, SDR, etc.); les contributions financières des collectivités territoriales et les ressources provenant de la coopération décentralisée.

²³ Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF)

4.5.2. Fonctionnement du dispositif

i.) Mobilisation des ressources

La mobilisation et la sécurisation des ressources financières seront soumises à un manuel unique de procédures élaborées et acceptées par toutes les parties prenantes à la stratégie. Ce manuel sera élaboré sous l'égide du Secrétariat Exécutif et approuvé par le Comité Multisectoriel de Pilotage. Il devra s'inspirer des procédures nationales qui font actuellement l'objet d'un consensus des partenaires techniques et financiers du Niger. Toutefois, à titre exceptionnel, certaines procédures incompressibles des partenaires pourraient être prises en compte afin d'optimiser les conditions de contribution au fonds commun

ii.) Accès aux ressources

Rappelons que l'accès à ces fonds est soumis à l'approbation du Comité Multisectoriel de Pilotage et ordonné par le Président du CMP. Il est accessible suivant la procédure suivante : le Secrétariat Exécutif prépare, de manière participative et interactive, avec les différents partenaires de mise en œuvre opérationnelle, un plan de travail annuel (PTA), supporté par un budget annuel. Ce plan annuel ainsi que le budget y relatif, sont soumis à l'approbation du CMP. Une fois approuvés, ces instruments servent de base pour les différentes requêtes de financement. Ces requêtes seront examinées à la lumière des différents critères d'éligibilité approuvés par le CMP. Les décaissements subséquents se feront dans le respect des procédures de gestion financière établies

iii.) Audit

La Direction de Cabinet du Premier Ministre est responsable des opérations d'audit qui seront conduits par des cabinets d'audits indépendants, sur une base annuelle. Le responsable administratif et financier est responsable de l'application des recommandations d'audit, sous la supervision du Secrétaire Exécutif.

4.6. Cadre de suivi et évaluation

4.6.1. Rôle et objectifs du suivi et évaluation de la stratégie

Le rôle du suivi et évaluation est de traquer la performance dans la mise en œuvre des composantes opérationnelles de la stratégie, à travers un système d'analyse des acquis enregistrés, des faiblesses constatées et de capitalisation des leçons apprises. Ce rôle est mis en œuvre par l'intermédiaire d'un processus systématique de collecte, d'analyse, de traitement et de diffusion de l'information, d'identification des problèmes, d'alerte de la Coordination et de proposition de mesures correctives. Les objectifs du suivi et évaluation sont les suivants :

- Fixer des indicateurs pertinents, partagés, objectifs, consensuels, réalistes et réalisables pour les différents niveaux de la chaîne des résultats.

- Mesurer les écarts par rapport aux prévisions pour ainsi mettre en lumière les situations problématiques qui peuvent compromettre la réalisation des différents résultats/objectifs de la stratégie;
- Proposer les mesures correctives et des alternatives pour une prise de décision adaptée de la coordination de la stratégie et le cas échéant du Comité Multisectoriel de pilotage ou de la tutelle (Cabinet du Premier Ministre);
- Restituer les informations du suivi et évaluation sous forme de rapports périodiques pour une meilleure information au sein du Secrétariat Exécutif de la stratégie et à destination du CMP, de la tutelle et des différents partenaires techniques et financiers ;
- Constituer une base de données de la mise en œuvre de la stratégie, de nature à permettre de suivre les efforts de mobilisation des ressources (intrants) les réalisations techniques, les résultats dus à la mise en œuvre de la stratégie, ainsi que les effets et impacts à moyen et long termes, induits.
- Faciliter la prise de décisions permettant d'orienter la mise en œuvre de la stratégie et d'améliorer son impact sur les bénéficiaires.

4.6.2. Nature des informations du suivi et évaluation

L'unité de coordination, chargé d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie, analyse et détermine régulièrement les tendances et mesure le niveau de performance par rapport aux prévisions et ce, sur la base des indicateurs de performance définis pour la mise en œuvre et selon les différents niveaux de la chaîne des résultats.

Ainsi, le Secrétariat Exécutif, dans cette fonction de suivi et évaluation, se doit de s'organiser pour disposer des informations permettant d'apprécier les aspects suivants :

- i.) **La pertinence des interventions** : il s'agit de suivre et d'évaluer le niveau de cohérence entre les choix stratégiques opérés et les besoins en matière de développement et de sécurité dans les zones concernées. Cette appréciation concerne également la cohérence des actions mises en œuvre au regard des différents cadres stratégiques de référence au niveau national.
- ii.) **Les capacités des structures de mise en œuvre et de leurs avantages comparatifs respectifs.** Il s'agira de suivre et d'analyser les forces et faiblesses relatives à la mise en œuvre de la stratégie, ainsi que les opportunités et menaces liées à l'environnement et au contexte de sa mise en œuvre. Cette analyse mettra un accent d'une part, sur les capacités internes de mise en œuvre et d'autre part sur les facteurs externes qui influencent les processus et les résultats. Elle devra conduire, *in fine*, à **la détermination des leçons apprises** lors de la mise en œuvre.
- iii.) **L'efficacité de la mise en œuvre** : il s'agit de l'appréciation du niveau de réalisation des différents paramètres de la chaîne des résultats (niveau de

mobilisation des ressources, niveau des réalisations techniques, niveau de réalisation des résultats attendus, réalisation des changements induits par la mise en œuvre de la stratégie ; elle s'exprime sous forme de rapport entre les résultats recherchés et les résultats obtenus. Elle permet d'affirmer si les objectifs et/ou les réalisations sont bien atteints ou achevés et d'en mesurer les valeurs. Le cas échéant, elle permettra de relever et d'expliquer les écarts entre les résultats prévus et les réalisations d'une part et d'autre part de mettre en évidence les contraintes et les obstacles rencontrés lors de la mise en œuvre afin de faire des propositions d'amélioration.

- iv.) **L'efficacité de la mise en œuvre** : C'est une expression du rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées. Il s'agit entre autres de vérifier si les ressources allouées sont bien utilisées ou rationnellement gérées. Les données et informations collectées devront permettre au Secrétariat Exécutif d'entreprendre les analyses multicritères sur l'efficacité de la mise en œuvre de la stratégie.
- v.) **L'impact et la pérennisation des acquis** : le suivi - évaluation devra répondre aux préoccupations qui consistent à apprécier les acquis enregistrés lors de la mise en œuvre, du point de vue de leur viabilité (pérennité). Autrement dit, il s'agit d'apprécier la probabilité du maintien, sur une base durable, du flux des avantages obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, notamment dans les conditions de sécurité et de développement dans les zones ciblées.

4.6.3. Quelques considérations utiles pour la mise en œuvre du système de suivi et évaluation

Pour la mise en œuvre du système de suivi et d'évaluation il convient de considérer que :

- Conformément aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le système de suivi – évaluation répondra aux exigences de la gestion axée sur les résultats qui comprend la chaîne des résultats attendus de la mise en œuvre de la stratégie.
- Le système de suivi et évaluation de la stratégie sera articulé aux différents indicateurs des cadres nationaux de référence. Cependant, compte tenu de la spécificité de cette stratégie, en lien avec la problématique spécifique qu'elle traite, d'autres indicateurs appropriés seront mis en place. Dans ce cas le rapport coût/opportunité sera considéré.
- Le suivi est un processus continu basé sur la collecte de données et informations sur la mise en œuvre de la stratégie et sur les éléments de l'environnement qui sont de nature à influencer significativement le succès de la mise en œuvre.
- Des missions de suivi seront menées par l'équipe de l'unité de coordination et par le comité de pilotage dans les zones d'exécution de la stratégie. Ces missions serviront à préparer la tenue des différentes revues annuelles de cette stratégie. L'évolution des indicateurs au niveau de la chaîne des

résultats attendus devra être analysée au cours de cette revue annuelle, de même les conditions de mise en œuvre seront diagnostiquées afin d'établir des recommandations nécessaires pour la mise en œuvre de la Stratégie

- Le système de collecte d'informations se basera sur:
 - les relevés administratifs, les enquêtes nationales et les enquêtes spécifiques qui serviront de base opérationnelle pour le dispositif. Il sera procédé à l'actualisation de certaines enquêtes et à la réalisation de nouvelles études et enquêtes quantitatives et qualitatives aux plans national, régional et local dans lesquelles le genre sera pris en compte ;
 - l'identification et la réalisation de certaines études thématiques spécifiques ;
 - les informations collectées auprès des structures impliquées dans la mise en œuvre de la Stratégie

- S'agissant de l'évaluation, il convient de noter que c'est un exercice de durée limitée qui vise à apprécier systématiquement et objectivement la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité des actions mises en œuvre dans le cadre de la Stratégie. Celle-ci se fera à travers :
 - des rapports périodiques qui permettront de suivre l'avancement de la stratégie et fournissent les éléments de prise de décision ;
 - la revue sectorielle qui permet d'évaluer le niveau d'exécution de la Stratégie et d'ajuster les appuis des partenaires en fonction des modifications du développement, du contexte national et international et de l'efficacité ;
 - la revue annuelle qui permet d'aller plus profondément dans les domaines spécifiques et techniques.

- une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre est organisée afin de fournir la possibilité d'amender, de réorienter, de prendre en compte de nouvelles problématiques sur la base des résultats acquis. Elle servira notamment à analyser et à apprécier l'évolution des conditions déterminant les capacités des différentes parties prenantes à la mise en œuvre, à assumer pleinement, à terme, leurs rôles et responsabilités spécifiques. Elle permettra aussi d'établir une analyse diagnostique sur le déroulement de la mise en œuvre, afin de réorienter ou de renforcer au besoin les stratégies prévues.

- une autre évaluation est prévue au terme de la durée du premier cycle de la mise en œuvre de la stratégie. Elle permettra de vérifier si ce cycle a connu le succès sur le plan de son impact concret sur les populations, de sa durabilité, de son équité et de sa contribution au développement des zones concernées. Il s'agit en fait de mesurer les résultats obtenus, notamment, les effets de la mise en œuvre de la stratégie et de tirer les leçons apprises. Elle permet également de mesurer la contribution de cette stratégie aux différents processus de développement socio – économiques dans les zones

concernées et au niveau communautaire. Mais, elle permet également de s'assurer des changements positifs obtenus dans les conditions de sécurité et de paix dans ces zones.

- Des termes de références seront élaborés par l'unité de coordination et discutés avec les différentes parties prenantes pour chacune des évaluations.

En tout état de cause, l'unité de coordination devra définir le dispositif opérationnel pour assurer la prise en charge de toutes les fonctions essentielles en matière de suivi et évaluation. Un cadre de mesure de performance de la stratégie et un plan de suivi et évaluation devront être élaboré à cet effet.

Chapitre 5

BUDGET

5.1. Coût de la mise en œuvre de la stratégie

Le coût global prévisionnel de la stratégie est estimé à **1 266 093 194 919 F CFA** sur les 5 ans correspondant au 1^{er} cycle de la mise en œuvre. Il se repartit comme suit :

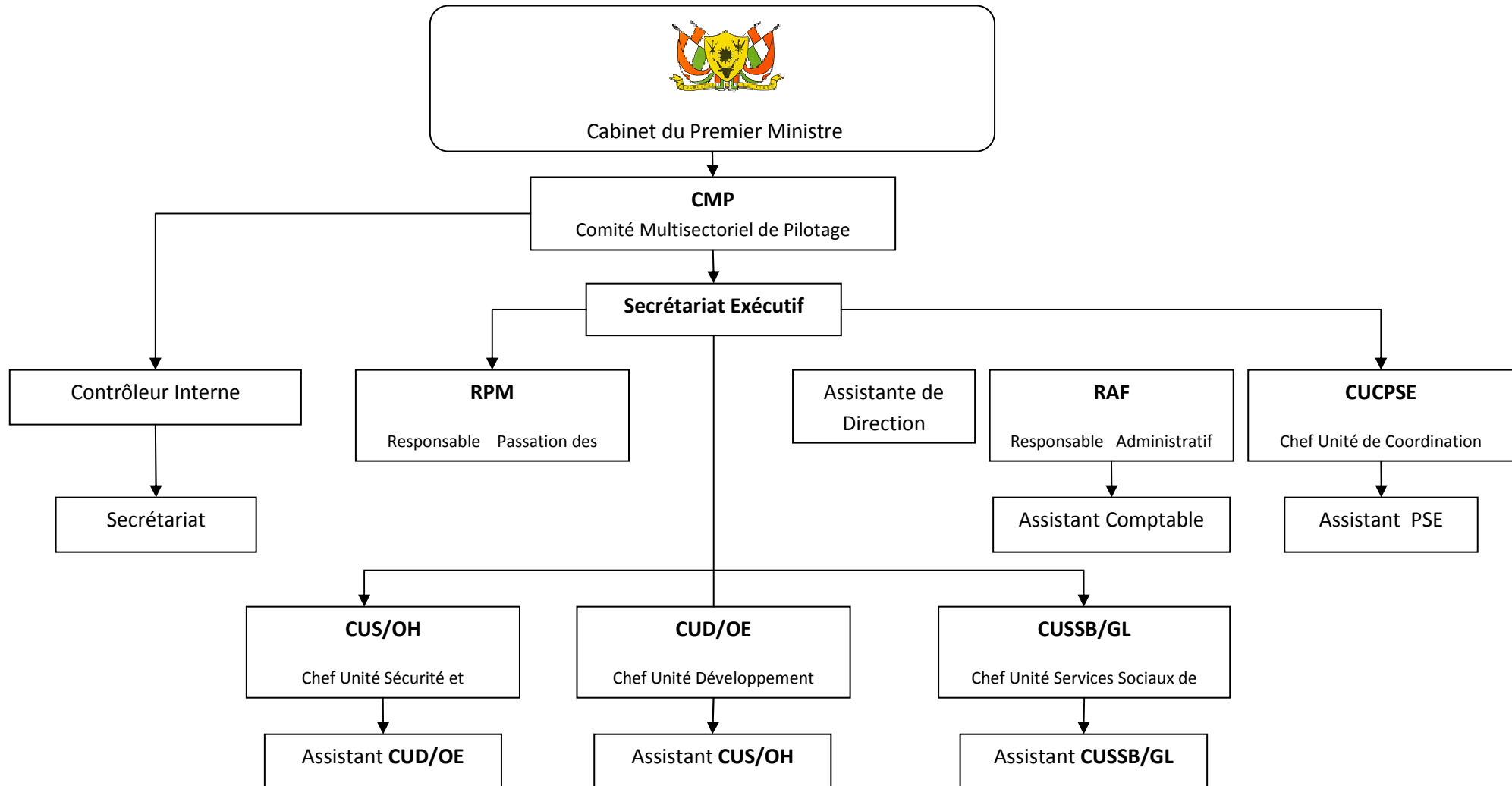
AXES STRATEGIQUES	BUDGET	
Axe 1 : Sécurité des personnes et des biens	102 637 817 419	8,11%
Axe 2 : Accès aux opportunités économiques	787 976 000 000	62,24%
Axe 3 : Accès aux services sociaux de base	326 772 000 000	25,81%
Axe 4 : Renforcement de la gouvernance locale	20 500 000 000	1,62%
Axe 5 : Réinsertion des rapatriés forcés	25 928 000 000	2,05%
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE		
Coordination et autres structures de mise en œuvre	2 279 377 500	0,18%
TOTAL DU BUDGET	1 266 093 194 919	100%

c. Sources de financement prévisionnelles

Le financement de la stratégie se répartit ainsi qu'il suit selon les principales sources suivantes :

Sources de financement prévisionnelles	Montants	Pourcentages
• Etat	633 052 232 460	50,00%
• Union Européenne	98 505 000 000	7,78%
• Autre partenaires à mobiliser	534 535 962 459	42,22%
TOTAL	1 266 093 194 919	100,00%

ORGANIGRAMME



CONCLUSION GENERALE

La construction d'un environnement paisible, sécurisé et stable de développement et d'épanouissement individuel et collectif des populations sur l'ensemble du territoire national est un engagement fort du Président de la République et un défi majeur du Gouvernement. Les enjeux sont de taille, car ils participent de la cohésion des communautés nationales, socle du Niger en tant que nation. Mais, également ils participent des perspectives de développement socio – économique comme remparts fortifiés contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les multiples déficits éducatifs et sanitaires, l'insécurité sur les personnes et les biens, les trafics illégaux de tous genres. En fait, il s'agit de la vocation irrévocable et incompressible de tout pouvoir politique responsable devant les citoyens dans l'exercice de ses missions, mais aussi face à l'histoire.

La stratégie de développement et de sécurité dans les zones sahélo – saharienne est sans conteste, une manifestation de l'exercice de conscience politique du Président de la République et du Gouvernement face aux grands défis qui se posent dans la construction d'une nation plus forte économiquement, plus solidaire socialement, plus rayonnante culturellement et irréversiblement ancrée dans les valeurs de paix, de démocratie, de justice et du respect de la dignité humaine. La SDS Sahel-Niger est également un appel à tous les partenaires au développement du Niger et à toutes les parties prenantes à la résolution de la problématique de la sécurité et du développement dans les zones sahélo – sahariennes, à conjuguer leurs efforts dans cette dynamique de mobilisation contre l'insécurité et la pauvreté dans cette partie du Niger en particulier et sur l'ensemble du territoire national en général. Les efforts à réaliser sont certes immenses mais ils sont à la mesure des besoins des populations des zones concernées et des attentes des acteurs économiques et sociaux dont les investissements et les diverses interventions constituent des opportunités majeures pour le bien être individuel et collectif, particulièrement dans les zones cibles.

Au regard des cinq (5) piliers qui soutiennent cette stratégie, il convient de noter qu'elle présente un caractère intégré dans la prise en charge de la problématique de développement et de sécurité dans les zones sahélo – sahariennes du Niger. A ce titre, elle cible la question fondamentale de la sécurité dans les zones concernées qu'elle place dans un contexte national mais également sous – régional et transfrontalier. De même, elle adresse des solutions à la question de la prise en charge humanitaire et de la réinsertion socio – économique des rapatriés forcés en raison des situations de guerre et de multiples troubles socio – politiques graves dans certains pays de la sous – région : Lybie, Côte d'Ivoire, Nigéria, Mali et Algérie. Elle traite dans cette même optique, de la prévention des situations d'insécurité en raison de la circulation des armes de tout

genre et des trafics criminels dans l'espace sahélo – saharien en général et nigérien en particulier. Enfin, dans cette direction, la stratégie élaborée met en place des initiatives pragmatiques de nature à résorber les frustrations issues des déficits dans la gestion post – conflit liée aux périodes successives de rébellion armée que ces zones ont connues ces dernières années. Ces initiatives concernent aussi bien les ex combattants désormais démobilisés que les victimes (militaires et civiles) de ces situations de conflits.

La SDS Sahel-Niger met aussi un accent sur l'accès aux opportunités économiques par les populations et notamment les jeunes et les femmes des zones concernées. Elle met ainsi en orbite la vocation pastorale et agro – pastorale de ces zones, par la rampe de la valorisation du potentiel humain et des ressources naturelles dont ces régions regorgent. La finalité est de réduire significativement la pauvreté ambiante dans ces zones mais également de réduire tout aussi significativement la vulnérabilité des jeunes à la violence criminelle et face aux courants terroristes et autres malfrats qui ont érigé la criminalité en mode d'ascension économique, social et même politique. Les perspectives dans cette direction concernent pratiquement tous les domaines influençant positivement le développement socio – économique de l'individu et de la communauté.

La troisième dimension de cette stratégie est centrée sur l'accès des populations des zones concernées aux services sociaux de base. Il s'agit des grandes composantes du développement humain dont l'éducation, la formation et la santé. Dans cette dimension, la SDS Sahel-Niger donne également une place importante à la sécurité alimentaire des ménages par le biais des initiatives de réduction de la vulnérabilité et de renforcement de l'accès à l'eau potable et l'hydraulique pastorale. Il s'agit d'une dimension qui s'inscrit dans la dynamique impulsée par les secteurs éducatifs et sanitaires, mais également par l'Initiative 3N.

La SDS Sahel-Niger constitue une ouverture sur le renforcement de la gouvernance locale y compris communautaire dans la prise en charge des questions de sécurité et de développement dans les zones concernées. Elle met un accent sur le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et organisationnelles incluant l'appui au développement local.

Enfin pour être en phase avec le développement d'un contexte aux prises à des turbulences socio – politiques, la SDS Sahel-Niger prend en charge, sur une base urgente le traitement des cas humanitaires liés au rapatriement forcés des nigériens de certains pays.

BIBLIOGRAPHIE

1. Abdoul Karim Saidou (2007) : réflexion sur les conflits armés dans le Nord du Niger.
2. Alhassane Abdou (2010): Enjeux sécuritaires au Nord du Niger : Analyse et perspectives.
3. Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (2010): Annuaire statistique.
4. Cabinet du Premier Ministre (2000) : Exploitation et état des ressources naturelles au Niger.
5. CNEDD (2006) : Programme d'Action National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques.
6. Haut-commissariat à la Restauration de la Paix (2007) : Analyse Intégrée des Facteurs de Risques au Niger.
7. Institut National de la Statistique (2001): Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH)
8. Institut National de la Statistique (2005): Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être (QUIBB).
9. Institut National de la Statistique (2008): le Niger en Chiffre du Niger.
10. Ministère chargé de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (2011) : Attaques ou incidents à caractère terroristes enregistrés au Niger entre 2009 et 2011.
11. Niger (2006) : EDSN-MICS
12. Niger (2007) : Document SDRP 2008 – 2012
13. Niger (2010) : Constitution de la 7ème République.
14. SEM Brigi Rafini Premier Ministre du Niger (2011): Déclaration de Politique Générale.
15. Union Economiques et Monétaire Ouest Africain (2010) : Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale.